


Avril 2011

	<p>منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة</p>	<p>联合国 粮食及 农业组织</p>	<p>Food and Agriculture Organization of the United Nations</p>	<p>Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture</p>	<p>Продовольствен ная и сельскохозяйств енная организация Объединенных Наций</p>	<p>Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación</p>
---	---	-----------------------------	--	--	--	--

CONFERENCE

Trente-septième session

Rome, 25 juin - 2 juillet 2011

**Rapport de la 30^{ème} Conférence régionale de la FAO
pour l'Asie et le Pacifique
(Gyeongju (République de Corée), 27 septembre - 1^{er} octobre 2010)**

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

RAPPORT

Gyeongju
(République de
Corée)
27 septembre -
1^{er} octobre 2010

Trentième Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique



États Membres de la FAO dans la région Asie

Afghanistan	Kazakhstan	République démocratique
Bangladesh	Malaisie	populaire lao
Bhoutan	Maldives	République populaire
Cambodge	Mongolie	démocratique de Corée
Chine	Myanmar	Sri Lanka
Fédération de Russie	Népal	Thaïlande
Inde	Ouzbékistan	Timor-Leste
Indonésie	Pakistan	Viet Nam
Iran (République islamique d')	Philippines	
Japon	République de Corée	

États Membres de la FAO dans la région Pacifique Sud-Ouest

Australie	Îles Salomon	Palaos
États-Unis d'Amérique	Kiribati	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Fidji	Micronésie (États fédérés de	Samoa
France	Nauru	Tonga
Îles Cook	Nioué	Tuvalu
Îles Marshall	Nouvelle-Zélande	Vanuatu

Date et lieu des Conférences régionales de la FAO pour l'Asie et le Pacifique

Première	- Bangalore (Inde), 27 juillet – 5 août 1953
Deuxième	- Kandy (Ceylan), 20-25 juin 1955
Troisième	- Bandung (Indonésie), 8-18 octobre 1956
Quatrième	- Tokyo (Japon), 6-16 octobre 1958
Cinquième	- Saïgon (République du Viet Nam), 21-30 novembre 1960
Sixième	- Kuala Lumpur (Malaisie), 15-29 septembre 1962
Septième	- Manille (Philippines), 7-21 novembre 1964
Huitième	- Séoul (République de Corée), 15-24 septembre 1966
Neuvième	- Bangkok (Thaïlande), 4-15 novembre 1968
Dixième	- Canberra (Australie), 27 août – 8 septembre 1970
Onzième	- New Delhi (Inde), 17-27 octobre 1972
Douzième	- Tokyo (Japon), 17-27 septembre 1974
Treizième	- Manille (Philippines), 5-13 août 1976
Quatorzième	- Kuala Lumpur (Malaisie), 25 juillet – 3 août 1978
Quinzième	- New Delhi (Inde), 5-13 mars 1980
Seizième	- Djakarta (Indonésie), 1-11 juin 1982
Dix-septième	- Islamabad (Pakistan), 24 avril – 3 mai 1984
Dix-huitième	- Rome (Italie), 8-17 juillet 1986
Dix-neuvième	- Bangkok (Thaïlande), 11-15 juillet 1988
Vingtième	- Beijing (Chine), 23-27 avril 1990
Vingt et unième	- New Delhi (Inde), 10-14 février 1992
Vingt-deuxième	- Manille (Philippines), 3-7 octobre 1994
Vingt-troisième	- Apia (Samoa occidentale), 14-18 mai 1996
Vingt-quatrième	- Yangon (Myanmar), 20-24 avril 1998
Vingt-cinquième	- Yokohama (Japon), 28 août-1 septembre 2000
Vingt-sixième	- Katmandou (Népal), 13-15 mai 2002
Vingt-septième	- Beijing (Chine), 17-21 mai 2004
Vingt-huitième	- Jakarta (Indonésie), 15-19 mai 2006
Vingt-neuvième	- Bangkok, Thaïlande, 26-31 mars 2009
Trentième	- Gyeongju (République de Corée), 27 septembre – 1 ^{er} octobre 2010

RAPPORT

Gyeongju
(République de
Corée)
27 septembre -
1^{er} octobre 2010

Trentième Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique

Organisation des Nations Unies
pour l'Alimentation et l'agriculture

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

ISBN 978-92-5-106686-7

Tous droits réservés. Les informations contenues dans ce produit d'information peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au: Chef de la Sous-Division des politiques et de l'appui en matière de publications électroniques, Division de la communication, FAO Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie ou, par courrier électronique, à: copyright@fao.org

© FAO 2010

TABLE DES MATIÈRES

		Pages
	RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	i-xiii
		Paragraphes
I.	INTRODUCTION	
	Organisation of the Conférence	1-2
	Ouverture de la session	3-11
	Élection du Président et des Vice-Présidents et nomination du Rapporteur	12-13
	Adoption de l'ordre du jour et du calendrier	14
	Déclaration du directeur général	15-17
	Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO	18
II.	RÉUNION MINISTÉRIELLE DANS LE CADRE DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE	19
	Questions découlant du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire et de la trente-sixième session de la Conférence de la FAO, notamment la mise en œuvre du Plan d'action immédiate (PAI), y compris le réseau des bureaux décentralisés	20-25
	Établissement d'un centre de services communs mondial (CSC)	26-29
	Réforme du comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)	30-32
	Rapport sur les activités de la FAO dans la région Asie et Pacifique pendant l'exercice biennal 2008-2009 et sur la suite donnée aux recommandations de la vingt-neuvième Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique	33
	Examen du cadre de priorités régional (2010-2019) et changements structurels dans le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique	34-38
	Mise en œuvre du Programme de travail et budget 2010-11 et domaines d'action prioritaires pour la région Asie et Pacifique au cours du prochain exercice biennal	39-40
	Rapport de la réunion des hauts fonctionnaires	41
	Table ronde – Des paroles aux actes: suite donnée dans la région à l'initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire et au Sommet mondial sur la sécurité alimentaire	42
	Questions diverses	43-45
	- Manifestations parallèles et spéciales	46-48
III.	INTÉGRER L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'ADAPTATION À SES EFFETS POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA RÉGION	49-62
IV.	EXPÉRIENCES ET ENSEIGNEMENTS SUR LES POLITIQUES À MENER, TIRÉS DE LA FAÇON DONT LA RÉGION A FAIT FACE AUX CRISES ALIMENTAIRE ET FINANCIÈRE MONDIALES	63-70

V.	ACCROÎTRE LA PRODUCTIVITÉ DES CULTURES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DURABLE DANS LA RÉGION	71-80
VI.	SITUATION DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE DANS LA RÉGION ASIE ET PACIFIQUE	81-84
VII.	RENFORCER LES LIENS ENTRE LA COMMISSION TECHNIQUE ET LA CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE	85-91
VIII.	STRATÉGIE ET APPROCHES ADOPTÉES PAR LA FAO EN MATIÈRE DE PLANIFICATION PRÉALABLE, D'INTERVENTION ET D'ATTÉNUATION DES EFFETS DES CATASTROPHES DANS LA RÉGION	92-95
IX.	MISE EN ŒUVRE DU MÉCANISME DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DUES AU DÉBOISEMENT ET À LA DÉGRADATION DES FORÊTS (REDD) ET SA SIGNIFICATION POUR LA FORESTERIE ET L'AGRICULTURE DANS LA RÉGION	96-98
X.	TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	99-101
XI.	EXÉCUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET 2010-11 ET DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES POUR LA RÉGION ASIE ET PACIFIQUE AU COURS DE L'EXERCICE SUIVANT	102-109
XII.	CONCLUSION	
	Date et lieu de la trente et unième Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique	110
	Adoption du rapport	111
	Clôture de la Conférence	112-113

Pages**ANNEXES**

A.	Ordre du jour	17
B.	Liste des participants et observateurs	19
C.	Liste des documents	44
D.	Discours d'ouverture de S.E. Lee Myung-bak, Président de la République de Corée	46
E.	Déclaration du Directeur général	49
F.	Notes sur la table ronde tenue sur le thème « Des paroles aux actes: suite donnée dans la région à l'initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire et au Sommet mondial sur la sécurité alimentaire »	54
G.	Note sur la manifestation de toutes les parties prenantes tenue sur le thème « Améliorer la gouvernance nationale et régionale en matière de sécurité alimentaire et de nutrition: tirer parti de la réforme du CSA	55

H.	Résumé de la manifestation parallèle intitulée « investissements responsables dans l'agriculture »	57
I.	Discours de clôture: Lutter contre la faim, concrétiser la sécurité alimentaire et mener une nouvelle révolution verte dans la région Asie et Pacifique	59
J.	Déclaration des délégués des organisations de la société civile ayant participé à la réunion en marge de la trentième Consultation régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique (27-28 septembre 2010)	63

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

QUESTIONS DÉCOULANT DU SOMMET MONDIAL DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA TRENTE-SIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DE LA FAO, NOTAMMENT LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION IMMÉDIATE (PAI), Y COMPRIS LE RÉSEAU DES BUREAUX DÉCENTRALISÉS

À l'attention du Conseil de la FAO

La Conférence :

1. a demandé instamment à la FAO d'allouer à la région Asie-Pacifique des ressources budgétaires à proportion des défis posés par la réalisation de la sécurité alimentaire dans la région, qui abrite les deux tiers des pauvres et des affamés de la planète.

À l'attention de la Conférence de la FAO

La Conférence :

1. a salué les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action immédiate (PAI), notamment ceux qui ont une incidence sur la décentralisation.

2. a recommandé que des mesures supplémentaires soient prises pour accroître l'efficacité et la productivité: i) en renforçant les capacités techniques des bureaux décentralisés afin qu'ils puissent en particulier fournir un appui technique adéquat aux bureaux de pays; ii) en renforçant les capacités des bureaux décentralisés afin de fournir une réponse rapide aux urgences et aux catastrophes et traiter les questions liées à l'investissement; iii) en mettant en œuvre la politique de mobilité et de rotation du personnel; et iv) en mettant en place un réseau de bureaux décentralisés ayant des liens établis au sein de l'Organisation et avec les gouvernements concernés, d'autres organisations du système des Nations Unies et des partenaires du développement.

3. a demandé à la FAO de prendre en compte les recommandations susmentionnées lors d'une élaboration plus poussée de cette vision.

ÉTABLISSEMENT D'UN CENTRE DE SERVICES COMMUNS MONDIAL (CSC)

À l'attention des États Membres et du Conseil de la FAO

La Conférence :

1. a demandé que les conclusions de l'étude approfondie des fonctions des centres CSC de Bangkok et Santiago, ainsi que des services administratifs régionaux en général, conduite en 2010, soit remise, dans leur intégralité, au Comité financier et à tous les pays membres.

À l'attention du Conseil de la FAO

La Conférence :

1. a demandé instamment que la structure et les fonctions du CSC soient analysées attentivement et que l'analyse comporte des critères de qualité et d'efficacité qui permettent d'assurer un juste équilibre avec les économies possibles à long terme.

RÉFORME DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE (CSA)

À l'attention des États Membres et de la Conférence de la FAO

La Conférence :

1. a encouragé un engagement résolu de la société civile et des entreprises commerciales et industrielles.
2. a salué les efforts faits pour établir des liens plus étroits entre le CSA et la Conférence régionale. Elle a pris note des forums sur la sécurité alimentaire existant dans la région et indiqué qu'elle préférerait que ceux-ci soient utilisés pour mieux relier entre eux le CSA et les activités régionales. Toute autre option exigerait une analyse complète des incidences en termes de ressources.

EXAMEN DU CADRE DE PRIORITÉS RÉGIONAL (2010-2019) ET CHANGEMENTS STRUCTURELS DANS LE BUREAU RÉGIONAL POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

À l'attention des États Membres et du Conseil de la FAO

La Conférence :

1. a adopté le Cadre de priorités régional. Étant donné que le temps consacré à l'examen de ce point de l'ordre du jour était limité, la Conférence a encouragé les États Membres à fournir des observations écrites sur le Cadre de priorités régional, afin d'aider à orienter sa mise en œuvre future.

À l'attention du Conseil de la FAO

La Conférence :

1. a noté les liens entre le Cadre de priorités régional et le Cadre stratégique de la FAO - les trois objectifs mondiaux et les onze objectifs stratégiques de l'Organisation qui ont été traduits en actions régionales - mais ont porté leur attention sur les grands défis et les principales priorités de la région. La Conférence a souligné qu'il était important de maintenir des liens entre les bureaux décentralisés et le personnel décentralisé.
2. a exhorté la FAO à faire avancer le processus de décentralisation en conséquence.

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET 2010-11 ET DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES POUR LA RÉGION ASIE ET PACIFIQUE AU COURS DU PROCHAIN EXERCICE BIENNAL

À l'attention du Conseil de la FAO

La Conférence :

1. a de nouveau indiqué qu'il était nécessaire que la FAO alloue à la région Asie et Pacifique des ressources supplémentaires qui soient à la hauteur des défis que représente la réalisation de la sécurité alimentaire pour les deux tiers des affamés de la planète qui vivent dans la région. La Conférence a aussi demandé instamment à la FAO d'examiner avec toute l'attention requise les besoins et les problèmes particuliers des pays du Pacifique.

QUESTION DIVERSES

À l'attention du Conseil de la FAO

La Conférence :

1. a demandé instamment à la FAO et autres partenaires du développement de tenir dûment compte des besoins des États Membres de la région du Pacifique et des autres petits États insulaires, compte tenu en particulier de leur forte vulnérabilité face aux impacts du changement climatique, et de consacrer des ressources suffisantes à cet effet.

À l'attention de la Conférence de la FAO

La Conférence :

1. a encouragé le Secrétariat à demander aux États Membres de formuler des observations au sujet de la conduite des travaux de la Conférence régionale, afin d'améliorer l'organisation et l'efficacité des futures sessions, de tirer tout le parti des possibilités d'échange de vues entre les ministres et autres délégués et de parvenir à un équilibre entre l'examen des questions techniques et celui des questions relatives aux programmes et aux politiques.

À l'attention des États Membres du Conseil et de la Conférence de la FAO

La Conférence :

1. a demandé que des ressources humaines et financières supplémentaires soient fournies et qu'il soit rendu compte de l'état d'avancement de cette question à la trente-septième session de la Conférence de la FAO, en juin 2011.

INTÉGRER L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'ADAPTATION À SES EFFETS POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA RÉGION

À l'attention des États Membres

La Conférence :

1. a encouragé les États Membres à réexaminer le cas échéant les politiques et les institutions existantes pour en assurer la pertinence et l'efficacité à l'heure de relever les nouveaux défis en rapport avec l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets dans les secteurs agricoles.

À l'attention des États Membres et du Conseil de la FAO

La Conférence :

1. est convenue que les questions en rapport avec l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, la sécurité alimentaire et le développement durable étaient intimement liées et qu'elles devaient être traitées de manière intégrée. Elle a souligné que les impacts du changement climatique étaient déjà sensibles dans les secteurs agricoles et qu'il était donc urgent d'y porter une attention particulière.

2. est convenue que diverses pratiques agricoles donnant de bon résultats – y compris la remise en état des terres dégradées, la gestion rationnelle des pâturages, l'amélioration des cultures, l'amélioration de la gestion de l'eau dans l'agriculture, les pratiques optimales en aquaculture et en agroforesterie et le développement des biogaz – étaient de nature à servir aussi bien les objectifs d'adaptation que les objectifs d'atténuation.
3. a invité instamment les États Membres, la FAO, les partenaires en de développement, les organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé à collaborer afin de tenir compte des considérations relatives à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets dans la planification et l'exécution des activités relatives à l'agriculture et au développement.
4. a demandé à la FAO, en collaboration avec d'autres organisations internationales pertinentes, d'aider les États Membres à recueillir et à analyser des données et informations fiables sur les impacts du changement climatique, notamment au plan local, ainsi que sur les émissions de gaz à effet de serre dans différents systèmes de production agricole, afin de contribuer aux tâches de planification et à une prise de décisions en connaissance de cause.
5. a encouragé la FAO et les États Membres à étudier les possibilités d'améliorer la capacité d'adaptation grâce à des programmes novateurs de financement et d'assurance contre les risques pour amortir le risque engendré par le changement climatique et d'autres catastrophes naturelles.
6. a demandé à la FAO de faciliter la formulation d'une stratégie régionale pour intégrer les activités relatives à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets dans les secteurs agricoles ainsi que l'établissement de mécanismes et de réseaux de coopération régionale, en tenant dûment compte du fait que les besoins et les situations varient selon les sous-régions.
7. a encouragé la FAO à continuer à aider les États Membres à prendre part concrètement aux négociations et au dialogue sur le changement climatique à l'échelle internationale.

À l'attention du Conseil de la FAO

La Conférence :

1. a demandé à la FAO de continuer à aider les États Membres à formuler et à mettre en œuvre des plans d'actions et des stratégies judicieuses d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets, en facilitant des mesures pratiques pour le transfert de technologies et le renforcement des capacités.
2. a demandé à la FAO de prêter conseil aux États Membres et aux organisations sous-régionales et régionales s'agissant d'adapter et d'harmoniser les politiques, les programmes et les institutions travaillant dans le domaine de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets.
3. a invité instamment la FAO à mettre au point et à diffuser des instruments et méthodes de collecte et d'analyse de ces données qui soient pratiques et simples à manier.
4. a demandé à la FAO de prêter un appui technique ciblé aux États Membres pour leur permettre de renforcer leurs capacités de mettre en œuvre des activités pratiques d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets dans les domaines des cultures, de l'élevage, des forêts, des pêches, de l'aquaculture et de la gestion des ressources foncières et hydriques.

5. a demandé à la FAO d'aider les États Membres dans les efforts qu'ils font pour remettre en état des forêts et des terres dégradées, grâce au reboisement, à la régénération des forêts et à l'agroforesterie, notant qu'une demande accrue pesait sur les ressources foncières et hydriques.

6. a demandé à la FAO de continuer à soutenir les initiatives menées par des États Membres pour mettre à l'épreuve et vérifier la viabilité de diverses activités d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets dans les secteurs agricoles, comme par exemple le Programme de collaboration des Nations Unies pour la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (UN-REDD).

7. a recommandé que la FAO, en liaison avec d'autres organisations pertinentes, donne des indications aux États Membres s'agissant de mettre en place et d'appliquer des méthodes technologiquement adaptées, éprouvées et cohérentes pour le suivi, la notification et la vérification de la présence d'émissions de gaz à effet de serre, de stocks de carbone et d'autres paramètres en rapport avec le changement climatique dans le secteur agricole.

EXPÉRIENCES ET ENSEIGNEMENTS SUR LES POLITIQUES À MENER, TIRÉS DE LA FAÇON DONT LA RÉGION A FAIT FACE AUX CRISES ALIMENTAIRE ET FINANCIÈRE MONDIALES

À l'attention des États Membres

La Conférence :

1. a exhorté les États Membres à renforcer leurs programmes de protection sociale afin de permettre aux plus pauvres de continuer à consommer en cas de crise.

2. a encouragé les États Membres à prendre des mesures pour améliorer l'efficacité des banques alimentaires régionales et des réserves pour la sécurité alimentaire, afin que les gouvernements disposent ainsi d'aliments pour les plus pauvres dans l'éventualité d'une nouvelle crise, sans produire d'effets de distorsion sur les marchés.

3. a prié instamment les États Membres d'améliorer la précision, l'actualité et la transparence des statistiques de la production alimentaire, des informations sur les stocks et des estimations de la production alimentaire, afin de présenter aux décideurs des données fiables sur la sécurité alimentaire et d'éviter la spéculation.

À l'attention des États Membres et du Conseil de la FAO

La Conférence :

1. a exhorté les États Membres à accorder une priorité élevée à l'investissement agricole, et demandé à la FAO d'aider les États Membres à mobiliser des ressources extérieures et à faire en sorte que les fonds investis soient utilisés efficacement dans le secteur agricole, en particulier dans le développement scientifique et technologique, le développement des infrastructures hydriques, la vulgarisation agricole, les dispositifs de stockage des aliments, les systèmes de commercialisation et le renforcement des capacités.

À l'attention du Conseil de la FAO

La Conférence :

1. a prié instamment la FAO de continuer à collaborer étroitement avec l'ANASE, l'ASACR, le Forum des Îles du Pacifique et d'autres organisations sous-régionales afin d'encourager la coordination aux niveaux national, régional et mondial.
2. a recommandé que la FAO réalise des études analytiques et engage un dialogue avec les parties prenantes concernées, en vue d'élaborer des options de politique pour instaurer un système commercial mondial plus stable en ce qui concerne les denrées alimentaires, ce qui peut renforcer la sécurité alimentaire tout en offrant des incitations adéquates aux producteurs de denrées alimentaires.

À l'attention de la Conférence de la FAO

La Conférence :

1. a suggéré que la question soit soumise au Comité de la sécurité alimentaire mondiale, qui se réunira en octobre 2010, pour de nouveaux débats à haut niveau.

ACCROÎTRE LA PRODUCTIVITÉ DES CULTURES POUR ASSURER UNE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DURABLE DANS LA RÉGION

À l'attention des États Membres et du Conseil de la FAO

La Conférence :

1. est convenue de cinq grands défis stratégiques: i) mettre au point des technologies durables; ii) améliorer les mécanismes de transfert de technologies; iii) développer des filières commerciales; iv) cibler les exclus, et notamment les minorités ethniques et les agricultrices; et v) renforcer les institutions.
2. a recommandé à la FAO de coopérer avec les États Membres pour accroître la productivité des cultures qui présentent l'intérêt d'améliorer les régimes alimentaires des personnes en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment les cultures de féculents, de légumineuses, de céréales secondaires, de légumes, de plantes horticoles et de plantes oléagineuses.
3. a exhorté les États Membres, ainsi que les organisations et les donateurs internationaux, à accroître les investissements dans la recherche-développement sur les cultures et recommandé que toutes les parties prenantes participent à la définition des priorités afin que les travaux de recherche soient ciblés et pertinents.
4. a demandé instamment à la FAO qu'en liaison avec les instituts du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et d'autres organisations, elle aide les États Membres à accélérer la diffusion et l'adoption des technologies appropriées pour l'intensification des cultures, en facilitant la coopération entre les pays, y compris aux niveaux sous-régional et régional et dans le cadre de la coopération Sud-Sud.
5. a recommandé que la FAO coopère avec les États Membres pour accélérer le transfert de technologies à l'appui de l'intensification des cultures dans le cadre des mesures suivantes: i) réexamen des politiques d'homologation des nouvelles variétés afin d'accélérer les processus d'homologation; ii) sélection participative des variétés pour encourager le développement et l'adoption rapides de variétés appropriées par les utilisateurs finaux; iii) prise en charge par les

organisations d'agriculteurs du contrôle de la qualité des produits agrochimiques; et v) refonte des services de vulgarisation afin qu'ils soient davantage tournés vers la demande et non dictés par l'offre.

6. a recommandé que la FAO aide les États Membres dans les domaines suivants: i) faciliter les partenariats public-privé dans la recherche, la vulgarisation et la commercialisation; ii) améliorer les liens entre les producteurs, notamment les petits exploitants, et les marchés; et iii) renforcer les capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments et de gestion des risques phytosanitaires.

À l'attention du Conseil de la FAO

La Conférence :

1. a demandé à la FAO d'accentuer ses efforts pour généraliser cette approche. Elle a demandé à la FAO d'aider les États Membres à utiliser davantage la diversité locale, l'agriculture de conservation, la lutte intégrée contre les organismes nuisibles, la gestion intégrée des éléments fertilisants et la gestion intégrée de l'eau.

2. a approuvé les efforts que la FAO consacre à promouvoir et à renforcer la sécurité nutritionnelle.

SITUATION DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE DANS LA RÉGION ASIE ET PACIFIQUE

À l'attention des États Membres et du Conseil de la FAO

La Conférence :

1. a constaté qu'il y avait des possibilités de revitaliser le secteur agricole en augmentant les investissements dans la recherche et le transfert de technologies, en développant l'éducation rurale et les services de santé, et en améliorant l'accès aux marchés pour les petits agriculteurs.

RENFORCER LES LIENS ENTRE LA COMMISSION TECHNIQUE ET LA CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

À l'attention des États Membres

La Conférence :

1. a recommandé que tous les États Membres envisagent de faire partie des commissions techniques régionales et y contribuent activement et conformément aux priorités des pays.

À l'attention du Conseil de la FAO

La Conférence :

1. a suggéré que la Commission régionale de la production et de la santé animales pour l'Asie et le Pacifique (APHCA) et la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique (APPPC) examinent la façon dont leurs travaux pourraient mieux contribuer aux activités entreprises dans ces domaines.

À l'attention des États Membres et de la Conférence de la FAO

La Conférence :

1. est convenue que les recommandations des commissions techniques régionales pouvaient être considérées comme des priorités régionales des sous-secteurs pour lesquels elles sont compétentes.
2. a recommandé que les rapports synthétiques sur les conclusions et des recommandations des sessions des commissions techniques régionales soient mis à la disposition des États Membres avant la Conférence régionale de la FAO. Elle a aussi recommandé que les calendriers des sessions des commissions techniques régionales soient ajustés de sorte que ces sessions précèdent la Conférence régionale de la FAO.

STRATÉGIE ET APPROCHES ADOPTÉES PAR LA FAO EN MATIÈRE DE PLANIFICATION PRÉALABLE, D'INTERVENTION ET D'ATTÉNUATION DES EFFETS DES CATASTROPHES DANS LA RÉGION**À l'attention des États Membres et du Conseil de la FAO**

La Conférence :

1. s'est félicitée des plans visant à établir des plateformes régionales d'intervention d'urgence et de mobilisation de ressources dans le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique.

MISE EN ŒUVRE DU MÉCANISME DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DUES AU DÉBOISEMENT ET À LA DÉGRADATION DES FORÊTS (REDD) ET SA SIGNIFICATION POUR LA FORESTERIE ET L'AGRICULTURE DANS LA RÉGION**À l'attention du Conseil de la FAO**

La Conférence :

1. a exhorté la FAO à travailler de concert avec le PNUD et le PNUE pour harmoniser, simplifier et accélérer l'exécution du programme et en préparer la deuxième phase.

TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**À l'attention des États Membres**

La Conférence :

1. a reconnu qu'il était nécessaire que les gouvernements de la région renforcent les politiques et programmes nationaux favorisant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources, notamment grâce à un financement suffisant et garanti.

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET 2010-11 ET DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES POUR LA RÉGION ASIE ET PACIFIQUE AU COURS DE L'EXERCICE SUIVANT

À l'attention des États Membres et du Conseil de la FAO

La Conférence :

1. a approuvé les cinq domaines d'action prioritaires de la FAO dans la région Asie et Pacifique pour les exercices 2010-11 et 2012-13: i) renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle; ii) promouvoir la production agricole et le développement rural; iii) promouvoir la gestion et l'utilisation équitables, productives et durables des ressources naturelles; iv) améliorer la préparation et la capacité de réaction aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles et v) faire face aux impacts du changement climatique sur l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
2. s'est déclarée favorable à ce qu'un soutien accru soit apporté aux programmes prioritaires au moyen de contributions extrabudgétaires.

À l'attention du Conseil de la FAO

La Conférence :

1. a prié instamment le Secrétariat de cibler davantage les activités prévues, en tenant pleinement compte des avantages comparatifs de la FAO, et suggéré que l'accent soit mis en particulier sur les domaines d'activité suivants: i) intensification durable et diversification des cultures afin d'améliorer la productivité; ii) maladies transfrontalières des animaux et des végétaux et interventions d'urgence en cas de catastrophes naturelles; iii) ressources génétiques; iv) adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets; v) sécurité alimentaire et nutrition et vi) diversification de l'agriculture, l'accent étant mis sur la productivité de l'élevage, l'aquaculture et la gestion durable des forêts.
2. a demandé que les rapports contiennent des indications sur les allocations et les dépenses budgétaires par résultat régional, et sur les progrès réalisés dans le recours aux cadres de programmation par pays (anciennement cadres nationaux sur les priorités à moyen terme) pour guider les travaux de la FAO à l'échelle des pays.
3. a souligné que la majorité des personnes souffrant de la faim se trouvait dans la région Asie et Pacifique et que les gouvernements étaient confrontés à des défis particuliers s'agissant de régler cette question. Elle a également souligné que le budget de la FAO alloué à la région Asie et Pacifique n'était pas proportionnel à l'ampleur de la sous-alimentation dans la région. Elle est convenue que les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dépendant de la contribution du secteur agricole ne seraient atteints que si l'on accordait l'attention voulue à la région Asie et Pacifique.

À l'attention de la Conférence de la FAO

La Conférence :

1. a recommandé que soit réexaminé le calendrier des prochaines sessions de la Conférence régionale, afin de garantir que les débats et examens nécessaires puissent avoir lieu avant que la Conférence de la FAO ne se prononce sur le Programme de travail et budget.

CONCLUSIONS**À l'attention des États Membres et de la Conférence de la FAO**

1. Le Gouvernement vietnamien a gracieusement offert d'accueillir la trente et unième Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique, qui se tiendra en 2012.

I. INTRODUCTION

ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE

1. La trentième Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique a eu lieu à Gyeongju (République de Corée) du 27 au 1^{er} octobre 2010. Elle a consisté en une réunion des hauts fonctionnaires du 27 au 29 septembre, suivie d'une réunion ministérielle les 30 septembre et 1^{er} octobre.

2. Des représentants de 28 États Membres y ont participé. Des observateurs du Canada et du Saint-Siège, de 12 organisations internationales non gouvernementales et de quatre organisations intergouvernementales étaient présents. Un représentant d'une autre organisation du système des Nations Unies y a également assisté. La liste complète des participants à la Conférence figure à l'*Annexe B*.

OUVERTURE DE LA SESSION

3. Purushottam Mudbhary, Secrétaire de la trentième Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique, a souhaité la bienvenue aux délégués au nom du Secrétariat de la Conférence.

4. La réunion des hauts fonctionnaires a été ouverte par des allocutions de M. Hiroyuki Konuma, Sous-Directeur général et Représentant régional de la FAO, de M. Kim Kwan-Yong, Gouverneur de la province de Gyeongsangbuk-do, et de Son Excellence M. Yoo Jeong-Bok, Ministre de l'alimentation, de l'agriculture, des forêts et des pêches du Gouvernement de la République de Corée.

5. M. Konuma a exprimé sa gratitude au Gouvernement de la République de Corée et à la province de Gyeongsangbuk-do pour les excellents moyens mis à disposition pour accueillir la réunion. Il a souligné que le défi premier à relever était d'assurer la sécurité alimentaire de la population de la région Asie et Pacifique, de plus en plus nombreuse et prospère, qui attend une alimentation nourrissante, saine et diversifiée. M. Konuma a précisé que, même si la région était en passe d'accomplir l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à la réduction de la pauvreté, ce bon résultat ne s'était pas traduit par une diminution dans les mêmes proportions du nombre de personnes sous-alimentées. Il a insisté sur le fait que le prix élevé des produits alimentaires et le grand nombre de personnes en situation de faim chronique qu'on observe aujourd'hui s'expliquaient dans une large mesure par la priorité insuffisante accordée à l'agriculture au cours des trente dernières années, et il a souligné combien il était important d'augmenter l'aide publique au développement et la part du budget national alloué à l'agriculture dans les différents pays.

6. M. Kim Kwan-Yong a souhaité aux délégués la bienvenue dans la province de Gyeongsangbuk-do, dont il a vanté la riche histoire culturelle et les remarquables progrès accomplis dans les domaines de la productivité agricole et de la croissance économique.

7. Son Excellence M. Yoo Jeong-Bok a souhaité la bienvenue à Gyeongju aux délégués et aux participants, au nom du Gouvernement de la République de Corée, et il a déclaré ouverte la réunion des hauts fonctionnaires. Il a présenté brièvement l'évolution de la République de Corée, l'un des pays les plus pauvres du monde il y a encore une quarantaine d'années, et qui est devenu aujourd'hui la treizième économie mondiale, grâce aux principes du *Saemaeul Undong*, à savoir l'esprit de diligence, d'autonomie et de coopération des Coréens. La productivité agricole a bénéficié d'une compétitivité accrue, stimulée par les investissements dans les technologies et l'infrastructure, des variétés de plantes agricoles améliorées et plus durables, l'extension de la taille des exploitations agricoles, la mécanisation et une meilleure organisation des tâches agricoles. M. Yoo a souligné que

la République de Corée était disposée à partager son expérience et son savoir-faire dans ces domaines avec les pays en développement de la région. Il a en outre plaidé vivement pour une coopération et un soutien accrus entre les pays de la région, afin que ceux-ci remédient aux problèmes urgents et atteignent les objectifs communs en matière de développement agricole.

8. La cérémonie d'ouverture de la réunion ministérielle s'est tenue le 30 septembre. M. Jacques Diouf, Directeur général de la FAO, a chaleureusement souhaité la bienvenue au Président de la République de Corée ainsi qu'à tous les participants à la Conférence. Il s'est félicité de l'importance accordée à cette réunion, dont témoignait le grand nombre de ministres et de secrétaires de l'agriculture présents.

9. Son Excellence Lee Myung-bak, Président de la République de Corée, a prononcé une allocution inaugurale, dans laquelle il a décrit les progrès accomplis par son pays dans la lutte contre la faim et le spectaculaire développement économique depuis la dernière fois que la Corée avait accueilli la Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique, en 1966. M. Lee Myung-bak a pris acte des nombreux défis que les pays avaient à relever dans leurs activités visant à remédier à l'insécurité alimentaire, notamment les difficultés auxquelles ils se heurtent s'agissant d'augmenter la productivité agricole, de répondre à des demandes concurrentes de terre de la part des secteurs urbain et industriel et d'accroître la production de cultures destinées à la production d'agrocarburants et de parer au changement climatique et aux catastrophes naturelles fréquentes. Il a salué les progrès accomplis par de nombreux pays de la région dans la lutte contre la faim, progrès qui ne pouvaient qu'inspirer de l'optimisme à d'autres pays. Il s'est félicité de l'Initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire et a préconisé que les pays renforcent leur coopération en vue d'éliminer la faim et la pauvreté dans le monde.

10. Il a mis en avant l'initiative lancée par la République de Corée sur la réduction du carbone atmosphérique et la croissance verte, qui favorise les énergies propres, les industries vertes et le développement durable. Le Président a informé les participants à la Conférence régionale de la création par la République de Corée de l'Institut mondial sur la croissance verte, lieu d'échange de connaissances pratiques et d'expertise dans ce domaine avec d'autres pays.

11. L'allocution inaugurale du Président Lee Myung-bak est reproduite à l'Annexe D.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS ET NOMINATION DU RAPPORTEUR

12. Les délégués ont élu à l'unanimité M. Kim Jong Jin – Directeur général de l'Office de la coopération internationale du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture, des forêts et des pêches du Gouvernement de la République de Corée – Président de la réunion des hauts fonctionnaires. Ils ont en outre élu vice-présidents de la réunion des hauts fonctionnaires tous les chefs de délégation de rang de vice-ministre ou de secrétaire chargé de l'agriculture, et M. Gurbachan Singh, du Gouvernement de l'Inde, Rapporteur.

13. Son Excellence M. Yoo Jeong-Bok, Ministre de l'alimentation, de l'agriculture, des forêts et des pêches du Gouvernement de la République de Corée, a été élu Président de la réunion ministérielle. Les délégués ont aussi élu vice-présidents de la Conférence régionale tous les autres ministres présents. Ils ont élu Son Excellence M. Jocketani Cokanasiga, du Gouvernement des Fidji, Rapporteur de la Conférence.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER

14. Les participants ont adopté l'ordre du jour tel qu'il figure à l'Annexe A. La liste des documents présentés à la Conférence régionale figure à l'Annexe C.

DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

15. Dans son allocution, M. Jacques Diouf a salué la spectaculaire croissance économique de la région Asie et Pacifique au cours des vingt dernières années, qui a donné lieu à une réduction sensible de la pauvreté. Il a noté que la réduction de la faim avait été en revanche plus lente, puisque, selon les estimations, 578 millions de personnes ont encore faim en 2010 dans la région Asie et Pacifique. M. Diouf a expliqué succinctement quels étaient les principaux défis à relever et priorités pour l'avenir, en mettant en avant qu'il était urgent de concevoir des mécanismes efficaces pour parer à l'instabilité accrue des prix des produits agricoles. Il a souligné qu'il fallait une volonté politique forte et des ressources financières suffisantes pour éradiquer la faim de la planète.

16. Le Directeur général a décrit les processus de réforme en cours au sein de la FAO, qui se fondent sur la gestion axée sur les résultats, la décentralisation, la rationalisation, l'amélioration de la gestion des ressources humaines et une gouvernance plus efficace. Il a conclu son intervention en appelant à une coopération régionale et sous-régionale en vue d'accomplir les objectifs communs dans le combat contre la faim.

17. La déclaration du Directeur général est reproduite *in extenso* à l'Annexe E.

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT INDÉPENDANT DU CONSEIL DE LA FAO

18. M. Luc Guyau, Président indépendant du Conseil de la FAO, a prononcé une allocution devant la Conférence régionale. Il a abordé la question du processus de réforme, en mettant l'accent sur les nouveaux statuts et responsabilités des conférences régionales en tant qu'organes directeurs de la FAO. M. Guyau s'est dit optimiste quant à l'issue de la réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), aux divers processus de décentralisation, à la collaboration renforcée avec les organisations partenaires et à la participation accrue aux processus de prise de décisions en rapport avec la FAO.

II. RÉUNION MINISTÉRIELLE DANS LE CADRE DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE

19. La réunion ministérielle de la Conférence régionale a eu lieu en présence des délégations complètes de tous les pays et organisations participants, dont 11 ministres et six vice-ministres de l'agriculture.

QUESTIONS DÉCOULANT DU SOMMET MONDIAL SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA TRENTE-SIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DE LA FAO, NOTAMMENT LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION IMMÉDIATE (PAI), Y COMPRIS LE RÉSEAU DES BUREAUX DÉCENTRALISÉS

20. La Conférence a examiné les questions découlant du Sommet mondial de la sécurité alimentaire tenu à Rome du 16 au 18 novembre 2009, et de la trente-sixième session de la Conférence de la FAO du 18 au 23 novembre 2009¹.

21. La Conférence a salué les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action immédiate (PAI), notamment ceux qui ont une incidence sur la décentralisation. Elle s'est montrée intéressée par les diverses initiatives de décentralisation, y compris la décentralisation du Programme de coopération technique, les pouvoirs accrus conférés aux bureaux décentralisés en matière d'achats, le transfert des responsabilités concernant la gestion et l'établissement de rapports des fonctionnaires

¹ APRC/10/5, APRC/10/5 Add.1

techniques régionaux aux bureaux régionaux, et le transfert des responsabilités administratives et financières des représentants de la FAO aux Bureaux régionaux.

22. La Conférence a examiné la décentralisation en cours et recommandé que des mesures supplémentaires soient prises pour accroître l'efficacité et la productivité: i) en renforçant les capacités techniques des bureaux décentralisés afin qu'ils puissent en particulier fournir un appui technique adéquat aux bureaux de pays; ii) en renforçant les capacités des bureaux décentralisés afin de fournir une réponse rapide aux urgences et aux catastrophes et traiter les questions liées à l'investissement; iii) en mettant en œuvre la politique de mobilité et de rotation du personnel; et iv) en mettant en place un réseau de bureaux décentralisés ayant des liens établis au sein de l'Organisation et avec les gouvernements concernés, d'autres organisations du système des Nations Unies et des partenaires du développement.

23. La Conférence a noté la présentation complète de la vision future de la décentralisation telle que décrite dans le document du Secrétariat, et demandé à la FAO de prendre en compte les recommandations susmentionnées lors d'une élaboration plus poussée de cette vision.

24. La Conférence a souligné qu'il était nécessaire de fournir des ressources financières adéquates à la région Asie-Pacifique et que celles-ci devaient être en adéquation avec les défis posés par la réalisation de la sécurité alimentaire dans la région, qui abrite les deux tiers des pauvres et des affamés de la planète, et demandé instamment à la FAO d'allouer des ressources budgétaires en conséquence.

25. La délégation du Timor-Leste a demandé l'établissement d'un bureau national pleinement fonctionnel dans sa capitale, Dili, compte tenu des graves problèmes auxquels son pays est confronté dans les domaines de la sécurité alimentaire et du développement agricole.

ÉTABLISSEMENT D'UN CENTRE DE SERVICES COMMUNS MONDIAL (CSC)

26. La Conférence a examiné la manière dont le Centre de services communs (CSC) avait fonctionné jusqu'à présent et fourni des services administratifs efficaces et efficaces à partir des centres de Bangkok, Budapest et Santiago².

27. La Conférence a pris note des examens externes du CSC effectués en 2008-2009, qui ont recommandé la mise en place d'une structure unique à Budapest. Elle a noté par ailleurs que le Conseil de la FAO avait souligné que toute décision sur la fermeture des centres de Bangkok et de Santiago devait être précédée par une étude et une analyse approfondies tenant compte des préoccupations d'efficacité et d'efficacité et inclure des concertations avec les conférences régionales et le Comité financier.

28. La Conférence a été informée qu'une étude approfondie des fonctions des centres CSC de Bangkok et Santiago, ainsi que des services administratifs régionaux en général, était conduite en 2010 afin d'assurer des services efficaces et de qualité au moindre coût, et que cette étude serait examinée par le Comité financier à sa cent trente-cinquième session en octobre. La Conférence s'est inquiétée que les résultats de cette étude approfondie ne soient pas encore disponibles et a exigé qu'ils soient fournis, dans leur intégralité, au Comité financier et à tous les pays membres.

29. Les délégués se sont félicités de la qualité des services fournis par le centre CSC de Bangkok et se sont interrogés sur la capacité d'un CSC centralisé de fournir des services appropriés à partir de Budapest, aux activités du programme de terrain dans la région. Ils ont indiqué qu'ils étaient en faveur du maintien du pôle du CSC de Bangkok. La Conférence a demandé instamment que la

² APRC/10/9 and APRC/10/INF/11

structure et les fonctions du CSC soient analysées attentivement et que l'analyse comporte des critères de qualité et d'efficacité qui permettent d'assurer un juste équilibre avec les économies possibles à long terme.

RÉFORME DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE (CSA)

30. M. Noel de Luna, Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a informé la Conférence régionale des mesures adoptées pour réformer ce comité³, qui avaient déjà été examinées lors d'une manifestation parallèle à la Conférence intitulée: « Renforcer la gouvernance régionale et nationale de la sécurité alimentaire et de la nutrition: mettre à profit la réforme du CSA » et organisée le 29 septembre.

31. La Conférence a considéré que la réforme du CSA était un élément essentiel du processus d'amélioration de la cohérence à tous les niveaux et qu'elle permettait d'assurer la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous. La Conférence a apprécié l'esprit d'ouverture des parties prenantes à la CSA et encouragé un engagement résolu de la société civile et des entreprises commerciales et industrielles.

32. Les délégués ont salué les efforts entrepris pour établir des liens plus étroits entre le CSA et la Conférence régionale. La Conférence a pris note des forums sur la sécurité alimentaire existant dans la région et indiqué qu'elle préférerait que ceux-ci soient utilisés pour mieux relier entre eux le CSA et les activités régionales. Toute autre option exigerait une analyse complète des incidences en termes de ressources.

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA FAO DANS LA RÉGION ASIE ET PACIFIQUE PENDANT L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009 ET SUR LA SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DE LA VINGT-NEUVIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

33. M. Hiroyuki Konuma, Sous-Directeur général et Représentant régional pour l'Asie et le Pacifique a fait rapport sur les principales activités de la FAO dans la région au cours de l'exercice précédent⁴. M. Konuma a souligné les efforts de la FAO pour aider les pays membres dans les principaux domaines thématiques suivants: sécurité alimentaire et politiques agricoles; sécurité sanitaire des aliments et développement de la chaîne de valeur: adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets; gestion durable des ressources naturelles; réponse rapide aux maladies infectieuses transfrontières et réponse rapide aux catastrophes naturelles.

EXAMEN DU CADRE DE PRIORITÉS RÉGIONAL (2010-2019) ET CHANGEMENTS STRUCTURELS DANS LE BUREAU RÉGIONAL POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

34. La Conférence a examiné le Cadre de priorités régional (2010-2019) et les changements structurels dans le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique⁵.

35. La Conférence a été informée de l'élaboration d'un Cadre de priorités régional (2010-2019), élaboré par le biais d'un processus consultatif avec les pays membres et les organisations partenaires.

36. La Conférence a adopté le Cadre de priorités régional. Étant donné que le temps consacré à l'examen de ce point de l'ordre du jour était limité, la Conférence a encouragé les États Membres à fournir des observations écrites sur le Cadre de priorités régional, afin d'aider à orienter sa mise en œuvre future.

³ APRC/10/6

⁴ APRC/10/7

⁵ APRC/10/10

37. Les délégués ont noté les liens entre le Cadre de priorités régional et le Cadre stratégique de la FAO – les trois objectifs mondiaux et les onze objectifs stratégiques de l'Organisation qui ont été traduits en actions régionales – mais ont porté leur attention sur les grands défis et les principales priorités de la région. La Conférence a souligné qu'il était important de maintenir des liens entre les bureaux décentralisés et le personnel décentralisé.

38. Tout en notant avec intérêt les étapes initiales convenues dans le cadre du processus de décentralisation, la Conférence a reconnu que beaucoup restait à faire en ce qui concerne la délégation des pouvoirs et l'allocation des ressources nécessaires, et exhorté la FAO à faire avancer le processus en conséquence.

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET 2010-11 ET DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES POUR LA RÉGION ASIE ET PACIFIQUE AU COURS DU PROCHAIN EXERCICE BIENNAL

39. Les participants à la réunion ministérielle ont examiné les progrès de la mise en œuvre du Programme de travail et budget 2010-11 et les actions prioritaires pour la région⁶, en reprenant des éléments des délibérations examinés pendant la réunion des hauts fonctionnaires le 29 septembre.

40. La Conférence a de nouveau indiqué qu'il était nécessaire que la FAO alloue à la région Asie et Pacifique des ressources supplémentaires qui soient à la hauteur des défis que représente la réalisation de la sécurité alimentaire pour les deux tiers des affamés de la planète qui vivent dans la région. La Conférence a aussi demandé instamment à la FAO d'examiner avec toute l'attention requise les besoins et les problèmes particuliers des pays du Pacifique.

RAPPORT DE LA RÉUNION DES HAUTS FONCTIONNAIRES

41. M. Gurbachan Singh, Rapporteur de la réunion des hauts fonctionnaires, a présenté le rapport de cette réunion, en résumant les conclusions et recommandations découlant des délibérations des hauts fonctionnaires pendant cette première partie de la Conférence. Les ministres et les autres délégués ont approuvé les conclusions et recommandations de la réunion des hauts fonctionnaires, qui font partie intégrante du présent rapport de la Conférence.

TABLE RONDE – DES PAROLES AUX ACTES: SUITE DONNÉE DANS LA RÉGION À L'INITIATIVE DE L'AQUILA SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET AU SOMMET MONDIAL SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

42. Une table ronde ministérielle informelle sur la suite donnée à l'initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire et au Sommet mondial sur la sécurité alimentaire a été organisée le 1^{er} octobre⁷. Une note sur cette table ronde figure à l'*Annexe F*.

QUESTIONS DIVERSES

43. La Conférence a reconnu le caractère spécifique des défis et des besoins des États Membres du Pacifique et des autres petits États insulaires, compte tenu en particulier de leur forte vulnérabilité face aux impacts du changement climatique, et elle a demandé instamment à la FAO et autres partenaires du développement de tenir dûment compte de ces besoins et de consacrer des ressources suffisantes à cet effet.

⁶ APRC/10/8

⁷ APRC/10/11

44. La Conférence a encouragé le Secrétariat à demander aux États Membres de formuler des observations au sujet de la conduite des travaux de la Conférence régionale, afin d'améliorer l'organisation et l'efficacité des futures sessions, de tirer tout le parti des possibilités d'échange de vues entre les ministres et autres délégués et de parvenir à un équilibre entre l'examen des questions techniques et celui des questions relatives aux programmes et aux politiques.

45. Les délégués ont noté que la vingt-neuvième Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique avait appuyé à l'unanimité la vue selon laquelle le Bureau régional devrait être renforcé de façon que les ressources financières et humaines affectées au Bureau soient comparables à celles qui sont engagées pour d'autres régions dans lesquelles des bureaux sous-régionaux ont été récemment mis en place. La Conférence a demandé que lesdites ressources humaines et financières supplémentaires soient fournies et qu'il soit rendu compte de l'état d'avancement de cette question à la trente-septième session de la Conférence de la FAO, en juin 2011.

Manifestations parallèles et spéciales

46. Une manifestation parallèle sur le thème de l'amélioration de la gouvernance nationale et régionale de la sécurité alimentaire en rapport avec la réforme du CSA a eu lieu le 29 septembre. Un résumé de cette manifestation parallèle figure à l'*Annexe G*.

47. Une manifestation parallèle sur l'investissement dans l'agriculture responsable a eu lieu le 1^{er} octobre. Une note sur cette table ronde figure à l'*Annexe H*.

48. Le représentant de la Consultation des ONG/OSC, tenue parallèlement à la Conférence, a fait une déclaration à la Conférence, récapitulant les conclusions de la Consultation. Le texte de la déclaration est reproduit à l'*Annexe I*.

III. INTÉGRER L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'ADAPTATION À SES EFFETS POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA RÉGION

49. Les participants ont débattu des répercussions du changement climatique sur la sécurité alimentaire, les conditions de subsistance des populations rurales et le développement durable dans la région, ainsi que des émissions mondiales de gaz à effet de serre imputables aux divers secteurs de l'agriculture, dont les cultures, l'élevage, l'exploitation des forêts, les pêches et l'aquaculture⁸.

50. Les délégués sont convenus que les questions en rapport avec l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, la sécurité alimentaire et le développement durable étaient intimement liées et qu'elles devaient être traitées de manière intégrée. Les participants ont souligné que les impacts du changement climatique étaient déjà sensibles dans les secteurs agricoles et qu'il était donc urgent d'y porter une attention particulière.

51. Les délégués sont convenus que diverses pratiques agricoles donnant de bons résultats – y compris la remise en état des terres dégradées, la gestion rationnelle des pâturages, l'amélioration des cultures, l'amélioration de la gestion de l'eau dans l'agriculture, les pratiques optimales en aquaculture et en agroforesterie et le développement des biogaz – étaient de nature à servir aussi bien les objectifs d'adaptation et que les objectifs d'atténuation.

⁸ APRC/10/2

52. Les participants ont invité instamment les États Membres, la FAO, les partenaires en matière de développement, les organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé à collaborer afin de tenir compte des considérations relatives à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets dans la planification et l'exécution des activités relatives à l'agriculture et au développement. Les participants ont demandé à la FAO de continuer à aider les États Membres à formuler et à mettre en œuvre des plans d'actions et des stratégies judicieuses d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets, en facilitant des mesures pratiques pour le transfert de technologies et le renforcement des capacités.

53. Ils ont encouragé les États Membres à réexaminer, le cas échéant, les politiques et les institutions existantes, pour en assurer la pertinence et l'efficacité à l'heure de relever les nouveaux défis en rapport avec l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets dans les secteurs agricoles. Les participants ont demandé à la FAO de prêter conseil aux États Membres et aux organisations sous-régionales et régionales s'agissant d'adapter et d'harmoniser les politiques, les programmes et les institutions travaillant dans le domaine de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets.

54. Ils ont demandé à la FAO, en collaboration avec d'autres organisations internationales compétentes, d'aider les États Membres à recueillir et à analyser des données et informations fiables sur les impacts du changement climatique, notamment au plan local, ainsi que sur les émissions de gaz à effet de serre dans différents systèmes de production agricole, afin de contribuer aux tâches de planification et à une prise de décisions en connaissance de cause. Les participants ont invité instamment la FAO à mettre au point et à diffuser des instruments et méthodes de collecte et d'analyse de ces données qui soient pratiques et simples à manier.

55. Des délégués ont souligné que l'étendue géographique et la diversité de la région appelaient des mesures spécifiques et au cas par cas et qu'il fallait établir un ordre de priorité soigneusement réfléchi pour les solutions relatives à l'atténuation et à l'adaptation. Les participants ont demandé à la FAO de prêter un appui technique ciblé aux États Membres pour leur permettre de renforcer leurs capacités de mettre en œuvre des activités pratiques d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets dans les domaines des cultures, de l'élevage, des forêts, des pêches, de l'aquaculture et de la gestion des ressources foncières et hydriques.

56. Les participants ont mis en avant les possibilités de synergies en rapport avec la remise en état des forêts et des terres dégradées, grâce au reboisement, à la régénération des forêts et à l'agroforesterie et ils ont demandé à la FAO d'aider les États Membres dans cette entreprise et ont noté la demande accrue de ressources foncières et hydriques.

57. Ils ont demandé à la FAO de continuer à soutenir les initiatives menées par des États Membres pour mettre à l'épreuve et vérifier la viabilité de diverses activités d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets dans les secteurs agricoles, comme par exemple le Programme de collaboration des Nations Unies pour la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (UN-REDD).

58. Les participants ont recommandé que la FAO, en liaison avec d'autres organisations compétentes, donne des indications aux États Membres s'agissant de mettre en place et d'appliquer des méthodes technologiquement adaptées, éprouvées et cohérentes pour le suivi, la notification et la vérification de la présence d'émissions de gaz à effet de serre, de stocks de carbone et d'autres paramètres en rapport avec le changement climatique dans le secteur agricole.

59. Les participants ont encouragé la FAO et les États Membres à étudier les possibilités d'améliorer la capacité d'adaptation grâce à des programmes novateurs de financement et d'assurance

contre les risques pour amortir le risque engendré par le changement climatique et d'autres catastrophes naturelles.

60. Les participants se sont dits conscients qu'il était important de prêter un appui financier aux pays en développement pour permettre à ceux-ci de mener à bien leurs initiatives en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets, conformément aux engagements que ces pays ont pris en adhérant à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à d'autres instruments internationaux pertinents.

61. Mettant en avant l'importance de la collaboration régionale et du partage des connaissances et de l'expérience acquise, les participants ont demandé à la FAO de faciliter la formulation d'une stratégie régionale pour intégrer les activités relatives à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets dans les secteurs agricoles ainsi que l'établissement de mécanismes et de réseaux de coopération régionale, en tenant dûment compte du fait que les besoins et les situations varient selon les sous-régions.

62. Les participants ont encouragé la FAO à continuer à aider les États Membres à prendre part concrètement aux négociations et au dialogue sur le changement climatique à l'échelle internationale.

IV. EXPÉRIENCES ET ENSEIGNEMENTS SUR LES POLITIQUES À MENER, TIRÉS DE LA FAÇON DONT LA RÉGION A FAIT FACE AUX CRISES ALIMENTAIRE ET FINANCIÈRE MONDIALES

63. Les participants ont passé en revue les expériences et enseignements sur les politiques à mener tirés des récentes crises alimentaires et financières, en s'appuyant notamment sur les conclusions d'une étude menée par la FAO dans neuf pays asiatiques⁹.

64. Des délégués ont noté que la région avait globalement réussi à faire face à ces deux crises sans pâtir des graves répercussions qu'avait eues la crise économique asiatique de la fin des années 90. Les pays avaient réagi à la flambée des prix des denrées alimentaires, en 2007-2008, en prenant une série de mesures telles que l'interdiction d'exporter des produits alimentaires, la stabilisation des prix et le renforcement des dispositifs de protection sociale.

65. Des délégués étaient d'avis que des investissements accrus étaient nécessaires dans l'ensemble de la filière alimentaire. Les participants ont exhorté les États Membres à accorder une priorité élevée à l'investissement agricole, et ont demandé à la FAO d'aider les États Membres à mobiliser des ressources extérieures et à faire en sorte que les fonds investis soient utilisés efficacement dans le secteur agricole, en particulier dans le développement scientifique et technologique, le développement des infrastructures hydriques, la vulgarisation agricole, les dispositifs de stockage des aliments, les systèmes de commercialisation et le renforcement des capacités.

66. Les délégués ont salué les efforts de la FAO pour accroître les investissements dans l'agriculture et l'ont félicitée de sa collaboration avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) et le Forum des Îles du Pacifique pour la formulation des cadres, des stratégies et des programmes régionaux de sécurité alimentaire. Les participants ont prié instamment la FAO de continuer à collaborer étroitement avec l'ANASE, l'ASACR, le Forum des Îles du Pacifique et d'autres organisations sous-régionales afin d'encourager la coordination aux niveaux national, régional et mondial.

⁹ APRC/10/3

67. Reconnaissant que les dispositifs de protection sociale permettent aux gouvernements de laisser grimper les prix de production et de susciter une réponse propre à réguler l'offre, tout en protégeant la sécurité alimentaire des plus pauvres lors des crises, les participants ont exhorté les États Membres à renforcer leurs programmes de protection sociale afin de permettre aux plus pauvres de continuer à consommer en cas de crise.

68. Les participants ont recommandé que la FAO réalise des études analytiques et engage un dialogue avec les parties prenantes concernées, en vue d'élaborer des options de politique pour instaurer un système commercial mondial plus stable en ce qui concerne les denrées alimentaires, ce qui peut renforcer la sécurité alimentaire tout en offrant des incitations adéquates aux producteurs de denrées alimentaires. Les participants ont également suggéré que la question soit soumise au Comité de la sécurité alimentaire mondiale, qui se réunira en octobre 2010, pour de nouveaux débats à haut niveau.

69. Les participants ont encouragé les États Membres à prendre des mesures visant à améliorer l'efficacité des banques alimentaires régionales et des réserves pour la sécurité alimentaire, afin que les gouvernements disposent ainsi d'aliments pour les plus pauvres dans l'éventualité d'une nouvelle crise, sans produire d'effets de distorsion sur les marchés.

70. Les participants ont prié instamment les États Membres d'améliorer la précision, l'actualité et la transparence des statistiques de la production alimentaire, des informations sur les stocks et des estimations de la production alimentaire, afin de présenter aux décideurs des données fiables sur la sécurité alimentaire et d'éviter la spéculation.

V. ACCROÎTRE LA PRODUCTIVITÉ DES CULTURES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DURABLE DANS LA RÉGION

71. Les participants ont estimé que la faible croissance de la productivité des cultures et la lenteur de la diffusion des innovations technologiques dans le domaine agricole avaient des effets manifestes sur la sécurité alimentaire dans la région¹⁰. Or, il est d'autant plus urgent d'accroître la productivité des cultures que les possibilités de développer les systèmes d'irrigation et d'augmenter la superficie des terres arables sont limitées et la concurrence pour l'eau s'intensifie.

72. Les délégués sont convenus de cinq grands défis stratégiques: i) mettre au point des technologies durables; ii) améliorer les mécanismes de transfert de technologies; iii) développer des filières commerciales; iv) cibler les exclus, et notamment les minorités ethniques et les agricultrices; et v) renforcer les institutions.

73. Des délégués ont souligné qu'il était important d'intensifier durablement la production végétale en s'appuyant sur une approche écosystémique et demandé à la FAO d'accentuer ses efforts pour généraliser cette approche. Les participants ont demandé à la FAO d'aider les États Membres à utiliser davantage la diversité locale, l'agriculture de conservation, la lutte intégrée contre les organismes nuisibles, la gestion intégrée des éléments fertilisants et la gestion intégrée de l'eau.

74. Les participants ont recommandé à la FAO de coopérer avec les États Membres pour accroître la productivité des cultures qui présentent l'intérêt d'améliorer les régimes alimentaires des personnes en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment les cultures de féculents, de légumineuses, de céréales secondaires, de légumes, de plantes horticoles et de plantes oléagineuses.

¹⁰ APRC/10/4

75. Les participants ont exhorté les États Membres, ainsi que les organisations et les donateurs internationaux à accroître les investissements dans la recherche-développement sur les cultures et recommandé que toutes les parties prenantes participent à la définition des priorités afin que les travaux de recherche soient ciblés et pertinents.

76. Les participants ont reconnu que la sécurité nutritionnelle était un élément indispensable de la sécurité alimentaire et approuvé les efforts que la FAO consacre à promouvoir et à renforcer la sécurité nutritionnelle.

77. Les participants ont demandé instamment à la FAO qu'en liaison avec les instituts du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et d'autres organisations, elle aide les États Membres à accélérer la diffusion et l'adoption des technologies appropriées pour l'intensification des cultures, en facilitant la coopération entre les pays, y compris aux niveaux sous-régional et régional et dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

78. Les participants ont recommandé que la FAO coopère avec les États Membres pour accélérer le transfert de technologies à l'appui de l'intensification des cultures dans le cadre des mesures suivantes: i) réexamen des politiques d'homologation des nouvelles variétés afin d'accélérer les processus d'homologation; ii) sélection participative des variétés pour encourager le développement et l'adoption rapides de variétés appropriées par les utilisateurs finaux; iii) prise en charge par les organisations d'agriculteurs du contrôle de la qualité des produits agrochimiques; et v) refonte des services de vulgarisation afin qu'ils soient davantage tournés vers la demande et non dictés par l'offre.

79. Des délégués ont reconnu qu'il était nécessaire de développer des filières commerciales durables et fiables pour mieux transmettre les signaux sur les prix et accroître les profits des agriculteurs. Les participants ont recommandé à la FAO d'aider les États Membres dans les domaines suivants: i) faciliter les partenariats public-privé dans la recherche, la vulgarisation et la commercialisation; ii) améliorer les liens entre les producteurs, notamment les petits exploitants et les marchés; et iii) renforcer les capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments et de gestion des risques phytosanitaires.

80. Les participants ont encouragé les États Membres à mettre en œuvre des mesures appropriées pour intégrer les agriculteurs marginalisés et exclus, notamment l'octroi de crédits abordables, l'assurance récolte, l'éducation des adultes, l'établissement de liens plus nombreux avec des institutions d'agriculteurs, ainsi que des programmes d'amélioration de l'hygiène, d'assainissement et d'utilisation des aliments. La FAO a été invitée à contribuer à ces initiatives.

VI. SITUATION DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE DANS LA RÉGION ASIE ET PACIFIQUE

81. Les participants ont été informés de la situation régionale de l'alimentation et de l'agriculture dans la région Asie et Pacifique¹¹. Des délégués ont reconnu que la région Asie et Pacifique comptait toujours le plus grand nombre de personnes sous-alimentées dans le monde, environ 62 pour cent du total mondial. Bien que le nombre de personnes sous-alimentées dans la région ait reculé en 2010, il était encore supérieur aux niveaux atteints avant la crise alimentaire de 2008.

82. Les participants ont noté que les prix internationaux des produits alimentaires de base restaient à des niveaux historiquement élevés en raison notamment des catastrophes climatiques récentes qui ont fait monter les prix du riz et du blé. Malgré ces catastrophes, les stocks de blé restent

¹¹ APRC/10/INF/5

supérieurs à ce qu'ils étaient avant la crise alimentaire de 2008 et la production de riz devrait atteindre des niveaux records en 2010.

83. Des délégués étaient préoccupés par la baisse continue de la productivité agricole due à un accès inéquitable aux actifs de production, à la lenteur des processus d'innovation et d'adaptation des technologies agricoles avancées, aux infrastructures de commercialisation inappropriées et au recul tendanciel de l'aide au développement et de la dépense publique pour l'agriculture. Les participants ont également noté l'incidence du changement climatique sur le secteur agricole dans la région et reconnu que ceux qui étaient déjà vulnérables à l'insécurité alimentaire étaient les plus exposés au risque.

84. Les participants ont constaté qu'il y avait des possibilités de revitaliser le secteur agricole en augmentant les investissements dans la recherche et le transfert de technologies, en développant l'éducation rurale et les services de santé, et en améliorant l'accès aux marchés pour les petits agriculteurs.

VII. RENFORCER LES LIENS ENTRE LA COMMISSION TECHNIQUE ET LA CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

85. Les participants ont été informés de la teneur des travaux des cinq commissions techniques de la région Asie-Pacifique qui ont des secrétariats au sein du bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique. Ces travaux concernent les domaines sous-sectoriels de la santé et de la production animales, des statistiques agricoles, des pêches, des forêts et de la protection des plantes¹².

86. Les participants ont été informés que les commissions techniques régionales offraient une possibilité unique de définir des priorités pour les travaux sectoriels et d'orienter les décisions relatives aux nouvelles initiatives en matière de programmes, pour les mesures prises en collaboration avec les pays et les travaux de la FAO dans la région. En raison de la spécificité régionale de ces commissions, la réalisation d'études de politique régionale ou d'études prospectives et l'élaboration de codes d'usage sont créditées d'une plus grande légitimité et d'une meilleure adhésion au niveau régional. Par les liens étroits qu'elles entretiennent avec les principaux décideurs gouvernementaux dans la région, ces commissions font partie intégrante du réseau de connaissances de la FAO.

87. Les mesures de réforme de la FAO ont donné à la Conférence régionale de l'Organisation un rôle décisionnel et un mandat renforcés pour orienter le programme de travail et budget de la FAO dans la région. Cependant, la Conférence régionale de la FAO ne fait pas rapport aux comités techniques de la FAO spécialisés dans l'agriculture, les pêches ou les forêts. En outre, la Conférence régionale de la FAO a un ordre du jour relativement restreint et les domaines sous-sectoriels des forêts, des pêches et des statistiques en particulier sont généralement sous-représentés dans les délibérations de la Conférence.

88. Des délégués ont reconnu que ces contraintes limitaient la portée des avis fournis à la FAO sur les priorités générales pour ces sous-secteurs et que les commissions techniques régionales offraient des mécanismes efficaces pour traiter des questions techniques sous-sectorielles spécifiques. Les participants sont convenus que les recommandations des commissions techniques régionales pouvaient être considérées comme des priorités régionales des sous-secteurs pour lesquels elles sont compétentes.

89. Notant que les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition ne sont pas directement pris en charge par une commission technique régionale, les délégués ont suggéré que la Commission

¹² APRC/10/INF/6

régionale de la production et de la santé animales pour l'Asie et le Pacifique (APHCA) et la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique (APPPC) examinent la façon dont leurs travaux pourraient mieux contribuer aux activités entreprises dans ces domaines.

90. Se félicitant de la compétence des commissions techniques régionales dans leurs sous-secteurs spécifiques et la participation des décideurs de haut niveau aux réunions de ces commissions, les participants ont indiqué qu'il était possible de renforcer les fonctions des commissions techniques régionales en faisant rapport à la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique sur des questions sous-sectorielles. Les participants ont recommandé que les rapports synthétiques sur les conclusions et des recommandations des sessions des commissions techniques régionales soient mis à la disposition des États Membres avant la Conférence régionale de la FAO. Les participants ont aussi recommandé que les calendriers des sessions des commissions techniques régionales soient ajustés de sorte que ces sessions précèdent la Conférence régionale de la FAO.

91. Pour s'assurer que les commissions techniques régionales représentent effectivement les priorités régionales, les participants ont recommandé que tous les États Membres envisagent de faire partie de ces commissions et y contribuent activement et conformément aux priorités des pays.

VIII. STRATÉGIE ET APPROCHES ADOPTÉES PAR LA FAO EN MATIÈRE DE PLANIFICATION PRÉALABLE, D'INTERVENTION ET D'ATTÉNUATION DES EFFETS DES CATASTROPHES DANS LA RÉGION

92. Les participants ont reçu des informations au sujet de la stratégie et des approches adoptées par la FAO en matière de planification préalable, d'intervention et d'atténuation des effets des catastrophes dans la région¹³.

93. Des délégués ont reconnu que les catastrophes naturelles frappaient souvent de plein fouet des personnes vivant en milieu rural et dont les moyens de subsistance reposent sur l'agriculture. Les participants ont noté que la nouvelle stratégie de la FAO était centrée sur une meilleure planification préalable et des mesures efficaces visant à répondre aux menaces et situations d'urgence alimentaire ou agricole.

94. Les délégués se sont dits conscients que la réduction et la gestion des risques de catastrophe devaient faire partie intégrante des activités de lutte contre la faim et la pauvreté dans la région.

95. Les participants ont reconnu l'intérêt de renforcer les capacités s'agissant de se préparer à l'éventualité d'une catastrophe naturelle et d'y remédier, notamment aux niveaux local et communautaire, en portant une attention particulière à la gestion à assise communautaire des risques de catastrophes naturelles. Ils se sont en outre félicités des possibilités de collaboration sous-régionale élargie en matière de renforcement des capacités de réduction des risques de catastrophes naturelles et de planification préalable des interventions d'urgence dans l'optique d'une éventuelle catastrophe naturelle en vue d'y répondre efficacement, ainsi que des plans visant à établir des plateformes régionales d'intervention d'urgence et de mobilisation de ressources dans le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique.

¹³ APRC/10/INF/7

IX. MISE EN ŒUVRE DU MÉCANISME DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DUES AU DÉBOISEMENT ET À LA DÉGRADATION DES FORÊTS (REDD) ET SA SIGNIFICATION POUR LA FORESTERIE ET L'AGRICULTURE DANS LA RÉGION

96. Les participants ont été informés au sujet de l'établissement et des premières activités dans le cadre du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (UN-REDD) et des incidences pour les forêts et l'agriculture dans la région¹⁴.

97. Les délégués se sont félicités que l'Indonésie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Viet Nam – pays de la région Asie et Pacifique – soient parmi les pays participant au programme pilote de l'initiative UN-REDD. Le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, les Îles Salomon, le Népal, les Philippines et Sri Lanka ont été admis comme pays observateurs de l'initiative UN-REDD.

98. Des délégués, se félicitant des contributions de la FAO au Programme UN-REDD, ont exhorté la FAO à travailler de concert avec le PNUD et le PNUE pour harmoniser, simplifier et accélérer l'exécution du programme et en préparer la deuxième phase.

X. TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

99. Les participants ont été informés des faits récents en rapport avec le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, y compris le Système multilatéral du Traité et sa stratégie en matière de financement – le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages¹⁵.

100. Les délégués ont reconnu qu'il était nécessaire que les gouvernements de la région renforcent les politiques et programmes nationaux favorisant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources, notamment grâce à un financement suffisant et garanti.

101. Les participants se sont félicités du rôle joué par la FAO, en tant que Secrétariat du Traité, s'agissant d'aider les pays de la région à mettre au point des politiques et programmes nationaux pertinents pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et pour partager les avantages découlant de leur utilisation. Des délégués ont noté que la participation à des activités dans ce domaine ouvrait de grandes possibilités s'agissant de garantir la sécurité alimentaire et qu'elle permettait notamment aux États Membres de renforcer leurs capacités afin d'adapter leur agriculture au changement climatique.

¹⁴ APRC/10/INF/8

¹⁵ APRC/10/INF/9

XI. EXÉCUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET 2010-11 ET DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES POUR LA RÉGION ASIE ET PACIFIQUE AU COURS DE L'EXERCICE SUIVANT

102. Les participants se sont penchés sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme de travail et budget 2010-11 et ont débattu des actions prioritaires à mener dans la région au cours du prochain exercice¹⁶.

103. Ils ont approuvé les cinq domaines d'action prioritaires de la FAO dans la région Asie et Pacifique pour les exercices 2010-11 et 2012-13: i) renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle; ii) promouvoir la production agricole et le développement rural; iii) promouvoir la gestion et l'utilisation équitables, productives et durables des ressources naturelles; iv) améliorer la préparation et la capacité de réaction aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles et v) faire face aux impacts du changement climatique sur l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

104. Des délégués ont noté que les activités prévues pour 2010-11 et 2012-13 étaient exhaustives et qu'elles contribuaient à l'obtention de presque tous les résultats de l'Organisation, mais qu'il était difficile d'en dégager des priorités détaillées. Les participants ont prié instamment le Secrétariat de cibler davantage les activités prévues, en tenant pleinement compte des avantages comparatifs de la FAO, et suggéré que l'accent soit mis en particulier sur les domaines d'activité suivants: i) intensification durable et diversification des cultures afin d'améliorer la productivité; ii) maladies transfrontalières des animaux et des végétaux et interventions d'urgence en cas de catastrophes naturelles; iii) ressources génétiques; iv) adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets; v) sécurité alimentaire et nutrition et vi) diversification de l'agriculture, l'accent étant mis sur la productivité de l'élevage, l'aquaculture et la gestion durable des forêts.

105. Des délégués ont déclaré être conscients que la mise en œuvre du nouveau cadre axé sur les résultats de la FAO était en cours, puisqu'elle n'avait commencé qu'en 2010. Les participants se sont félicités de ce que, dès que le cycle complet de planification axée sur les résultats serait en place, ils pourraient s'attendre à recevoir, pour la prochaine session (2012), des rapports de situation tenant compte des indicateurs et des objectifs de résultats définis lors du précédent exercice (2010-11), des informations sur les plans opérationnels pour l'exercice en cours (2012-13) et des propositions de domaines d'action prioritaire pour l'exercice suivant (2014-15). Les participants ont demandé que ces rapports contiennent des indications sur les allocations et les dépenses budgétaires par résultat régional, et sur les progrès réalisés dans le recours aux cadres de programmation par pays (anciennement cadres nationaux sur les priorités à moyen terme) pour guider les travaux de la FAO à l'échelle des pays.

106. Les participants ont recommandé que soit réexaminé le calendrier des prochaines sessions de la Conférence régionale, afin de garantir que les débats et examens nécessaires puissent avoir lieu avant que la Conférence de la FAO ne se prononce sur le Programme de travail et budget.

107. Les délégués ont souligné que la majorité des personnes souffrant de la faim se trouvait dans la région Asie et Pacifique et que les gouvernements étaient confrontés à des défis particuliers s'agissant de régler cette question. Ils ont également souligné que le budget de la FAO alloué à la région Asie et Pacifique n'était pas proportionnel à l'ampleur de la sous-alimentation dans la région. Les participants sont convenus que les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dépendant de la contribution du secteur agricole ne seraient atteints que si l'on accordait l'attention voulue à la région Asie et Pacifique.

¹⁶ APRC/10/8

108. Les délégués ont noté que certains programmes financés par des ressources extrabudgétaires étaient désormais intégrés au processus de planification de la FAO, et qu'un certain nombre de programmes et de priorités actuels étaient soutenus de cette manière. Ils se sont déclarés favorables à ce qu'un soutien accru soit apporté aux programmes prioritaires au moyen de contributions extrabudgétaires.

109. Les participants ont encouragé le Bureau régional de la FAO à collaborer étroitement avec d'autres partenaires du développement et organisations régionales à la définition des priorités et à l'identification de possibilités de synergies, afin de rendre l'exécution des programmes plus efficace dans la région.

XII. CONCLUSIONS

DATE ET LIEU DE LA TRENTÉ ET UNIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

110. Le Gouvernement vietnamien a gracieusement offert d'accueillir la trente et unième Conférence régionale pour l'Asie et la Pacifique, qui se tiendra en 2012.

ADOPTION DU RAPPORT

111. La Conférence a adopté le rapport à l'unanimité, tel que présenté par le Rapporteur.

CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE

112. Au nom du Gouvernement de la République de Corée, M. Yoo Jeong-Bok a remercié les participants de leur contribution, qui a été constructive et a concouru à la réussite de la Conférence. Il a appelé à un effort accru et à des investissements et une coopération internationale renforcés face aux graves problèmes qu'il faudra résoudre pour éliminer la faim dans la région.

113. Les participants ont remercié le peuple et le Gouvernement coréens de leur chaleureux accueil, soulignant que la conférence avait été remarquablement organisée.

ANNEXE A

ORDRE DU JOUR**RÉUNION DES HAUTS FONCTIONNAIRES**

27 – 29 septembre 2010

I. INTRODUCTION

1. Ouverture de la réunion des hauts fonctionnaires
2. Élection du président et des vice-présidents et nomination du rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

II. QUESTIONS LIÉES AUX POLITIQUES RÉGIONALES ET MONDIALES

4. Intégrer l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets pour garantir la sécurité alimentaire et le développement durable dans la région
5. Expériences et enseignements sur les politiques à mener, tirés de la façon dont la région a fait face aux crises alimentaire et financière mondiales
6. Accroître la productivité des cultures pour assurer une sécurité alimentaire durable dans la région

III. POINTS INSCRITS POUR INFORMATION

7. Situation de l'alimentation et de l'agriculture dans la région Asie et Pacifique
8. Renforcer les liens entre les commissions techniques et la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique
9. Stratégie et approches adoptées par la FAO en matière de planification préalable d'intervention et d'atténuation des effets des catastrophes dans la région
10. Exécution du mécanisme REDD et sa signification pour la foresterie et l'agriculture dans la région
11. Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
12. Mise en œuvre du programme de travail et budget 2010-11 et domaines d'action prioritaires pour la région Asie et Pacifique au cours de l'exercice suivant

IV. QUESTIONS DIVERSES

13. Autres questions

V. CONCLUSION

14. Adoption du rapport de la Réunion des hauts fonctionnaires
15. Clôture de la Réunion des hauts fonctionnaires

SESSION PLÉNIÈRE
30 septembre – 1^{er} octobre 2010

I. INTRODUCTION

1. Ouverture de la session
2. Élection du président et des vice-présidents et nomination du rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
4. Déclaration du Directeur général
5. Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO
6. Questions découlant du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire et de la trente-sixième session de la Conférence de la FAO, notamment la mise en œuvre du Plan d'action immédiate (PAI), y compris le réseau des bureaux décentralisés
7. Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)

II. QUESTIONS À L'EXAMEN

8. Rapport sur les activités de la FAO dans la région Asie et Pacifique pendant l'exercice biennal 2008-2009 et sur la suite donnée aux recommandations de la vingt-neuvième Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique
9. Exécution du programme de travail et budget 2010-2011 et domaines d'action prioritaires pour la région Asie et Pacifique au cours du prochain exercice biennal
10. Mise en place d'un Centre des services communs unique au niveau mondial
11. Examen du cadre de priorités régionales (2010-2019) et changement structurel du bureau régional pour l'Asie et le Pacifique
12. Rapport de la réunion des hauts fonctionnaires

III. TABLE RONDE

13. Table ronde – Des paroles aux actes: suite donnée dans la région à l'Initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire et au Sommet mondial sur la sécurité alimentaire.

IV. QUESTIONS DIVERSES

14. Autres questions

V. CONCLUSIONS

15. Date et lieu de la trente et unième Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et Pacifique
16. Adoption du rapport (y compris le rapport de la réunion des hauts fonctionnaires)
17. Clôture de la Conférence

ANNEXE C

LISTE DES DOCUMENTS

APRC/10/1	Ordre du jour provisoire annoté
APRC/10/2	Intégrer l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets pour garantir la sécurité alimentaire et le développement durable dans la région
APRC/10/3	Expérience acquise et enseignements tirés sur les politiques à mener dans la région suite aux crises alimentaire et financière mondiales
APRC/10/4	Accroître la productivité des cultures pour une sécurité alimentaire durable dans la région
APRC/10/5	Questions découlant du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire et de la trente-sixième session de la Conférence de la FAO, notamment la mise en œuvre du Plan d'action immédiate (PAI), y compris le réseau des bureaux décentralisés
APRC/10/5 Add.	Vers une conception nouvelle du réseau de bureaux décentralisés
APRC/10/6	Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)
APRC/10/7	Rapport sur les activités de la FAO dans la région Asie et Pacifique pendant l'exercice biennal 2008-2009 et sur la suite donnée aux recommandations de la vingt-neuvième Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique
APRC/10/8	Mise en œuvre du Programme de travail et budget 2010-2011 et domaines d'action prioritaires pour la région Asie et Pacifique au cours de l'exercice biennal suivant
APRC/10/9	Mise en place d'un Centre des services communs unique au niveau mondial
APRC/10/10	Cadre de priorités régionales de la FAO pour l'Asie et le Pacifique (2010-2019): Vers la sécurité alimentaire dans la région
APRC/10/11	Table ronde – Des paroles aux actes: suite donnée à l'Initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire et au Sommet mondial sur la sécurité alimentaire dans la région

SÉRIE INF

APRC/10/INF/1	Calendrier provisoire
APRC/10/INF/2	Liste provisoire des documents
APRC/10/INF/3	Note d'information
APRC/10/INF/4	Déclaration du Directeur général

APRC/10/INF/5	Situation de l'alimentation et de l'agriculture dans la région Asie et Pacifique
APRC/10/INF/6	Renforcement des liens entre les commissions techniques et la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique
APRC/10/INF/7	Stratégie et approches adoptées par la FAO en matière de préparation, intervention et atténuation des effets en cas de catastrophe dans la région
APRC/10/INF/8	La mise en œuvre du mécanisme de réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD) et sa signification pour la foresterie et l'agriculture dans la région
APRC/10/INF/9	Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
APRC/10/INF/10	Évaluation du rôle et des activités de la FAO dans le domaine de l'eau
APRC/10/INF/11	Document soumis au CoC-EEI à sa réunion du 23 juin 2010, rendant compte des débats sur la décentralisation et le Centre des services communs (CSC) tenus lors de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Conférence régionale pour l'Afrique et la Conférence régionale pour l'Europe

SERIE OD

APRC/10/OD/1	Programme des séances
APRC/10/OD/2	Programme des séances
APRC/10/OD/3	Programme des séances
APRC/10/OD/4	Programme des séances
APRC/10/OD/5	Programme des séances

ANNEXE D

DISCOURS D'OUVERTURE

S. E. LEE MYUNG-BAK
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE

SESSION D'OUVERTURE DE
LA TRENTIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

GYEONGJU, 30 SEPTEMBRE 2010

*Excellences,
Mesdames et Messieurs les délégués des États Membres de la FAO de la région Asie et Pacifique,
Monsieur Jacques Diouf, Directeur général de la FAO,
Mesdames, Messieurs,*

Tout d'abord, je souhaite vous adresser un message chaleureux à l'occasion de l'ouverture de la trentième Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique. Je vous souhaite également la bienvenue dans notre ancienne capitale, Gyeongju, une ville dont l'histoire remonte à plus de deux millénaires.

Je me félicite de l'excellent travail accompli par le comité d'organisation et le Secrétariat de la FAO. Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont tant œuvré à la préparation de cette importante réunion.

La République de Corée avait accueilli la huitième Conférence régionale à Séoul, en 1966. À l'époque, ce pays était l'un des plus pauvres du monde. Il connaissait une pénurie chronique de denrées alimentaires et devait compter sur l'aide alimentaire et la formation agricole prodiguées par la FAO et nos amis du monde entier.

Quarante ans ont passé et je suis fier, aujourd'hui, d'affirmer que nous avons éradiqué la faim et concrétisé la sécurité alimentaire grâce à un travail acharné et à la révolution verte.

En outre, nous avons transformé notre pays, autrefois agricole, en une nation industrialisée. Le XXI^e siècle sera celui des technologies de l'information et de l'économie fondée sur les connaissances. Cette nouvelle ère sera aussi celle de la croissance verte.

Il est évident que nous avons parcouru un long chemin en 40 ans.

Mesdames, Messieurs,

L'éradication de la faim et la concrétisation de la sécurité alimentaire et énergétique sont des défis mondiaux. Ce sont des défis moraux.

Je sais que vous avez débattu de la sécurité alimentaire lors de la session de haut niveau qui s'est tenue hier. Il s'agit d'un droit fondamental directement lié à notre survie. Seize pour cent de la population humaine souffre de la faim chronique et un enfant meurt de faim toutes les six secondes. Cela est inacceptable.

Depuis sa création en 1945, la FAO s'efforce de garantir que tous les êtres humains jouissent de ce droit fondamental. Elle s'est engagée à œuvrer « pour un monde libéré de la faim » et il est évident qu'elle a accompli un travail remarquable et admirable.

En 1996, lors du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire, la communauté internationale a adopté la Déclaration de Rome, promettant ainsi de réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées avant 2015. Cette année, la situation alimentaire s'est légèrement améliorée mais, malheureusement, le nombre de personnes souffrant de la faim atteignait près d'un milliard l'an dernier.

Malgré l'augmentation de la production et de la productivité agricoles, le changement climatique et la multiplication des catastrophes naturelles ont aggravé l'instabilité de la production et de la distribution alimentaires. L'urbanisation a conduit à une baisse de la superficie des terres agricoles. La croissance rapide de la population mondiale et l'utilisation accrue des cultures pour la fabrication de biocarburants pèsent lourdement sur la situation alimentaire. Par ailleurs, les mouvements internationaux de denrées et de produits alimentaires sont restreints, ce qui entraîne une hausse des cours. La crise financière mondiale a également menacé la sécurité alimentaire à l'échelle de la planète.

La faim est imputable à plusieurs facteurs, notamment structurels. Cette question comporte des facettes multiples et nécessite donc des approches multiples. Cependant, l'expérience des pays asiatiques qui sont parvenus à surmonter ce problème permet de garder espoir. Ces pays sont source d'espoir.

Afin d'éradiquer la faim et de concrétiser la sécurité alimentaire, nous devons tout d'abord accroître la productivité de la production alimentaire. Nous devons chercher des modèles de production mieux adaptés aux besoins de chaque pays. Par là même, cela aidera de nombreux États à résoudre le problème de la violence et des tensions intérieures, et permettra de régler pacifiquement les conflits.

Les pays avancés doivent également accepter de fournir une aide humanitaire et une aide au développement, et consentir à étendre cette assistance.

En juillet dernier, la communauté internationale a adopté l'Initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire mondiale et nous devons continuer à faire de notre mieux pour mettre en œuvre cet accord très important. Compte tenu de cela, nous devons apporter notre contribution au Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire.

Mesdames, Messieurs,

Notre pays sait ce que signifie souffrir de la faim et a eu la chance de surmonter ce problème. À ce titre, nous souhaitons partager notre expérience avec nos amis du monde entier. Nous espérons pouvoir jouer un rôle, aussi modeste soit-il, dans l'éradication de la faim sur notre planète.

La Corée continuera à fournir de l'aide alimentaire et renforcera son assistance dans le domaine des infrastructures afin que la productivité et la production agricoles augmentent. Nos efforts se concentreront également sur l'élaboration de modèles adaptés à chaque pays.

Lorsque la Corée accueillera le G20 en novembre prochain, nous ferons tout notre possible pour aboutir à une prospérité partagée par tous, dans les pays avancés comme dans les pays en développement. La communauté internationale doit travailler de concert, chercher des objectifs communs et œuvrer en faveur d'une prospérité globale. Nous devons travailler à un monde équitable qui encourage la coopération et l'harmonie.

Pour que tous nos efforts portent leurs fruits, il est aussi nécessaire d'instaurer une gouvernance mondiale saine au niveau des pays bénéficiaires. L'aide doit être utilisée judicieusement

et efficacement. Lorsque ces deux critères seront réunis, nous nous acheminerons vers la réalisation de notre objectif collectif.

Honorables invités,

Le changement climatique risque fortement de compromettre nos efforts en faveur de la sécurité alimentaire. Les terres arables sont de moins en moins nombreuses et l'eau est rare. La multiplication des catastrophes naturelles réduit la productivité. Désormais, nous devons trouver des moyens viables d'assurer la protection de notre environnement tout en parvenant au développement durable.

Notre réponse est axée sur la promotion des faibles émissions de carbone et de la croissance verte. C'est notre New Deal vert, notre manière de combler le fossé qui sépare l'homme de la nature. Cela nous permettra de dépasser aussi bien l'anthropocentrisme que l'extrémisme écologique.

Les industries et technologies vertes peuvent nous aider et nous aiderons à gérer les effets du changement climatique tout en réduisant la dépendance à l'égard des combustibles fossiles. Cette année, la Corée a été le premier pays du monde à adopter la Loi fondamentale sur la croissance verte. Entre 2009 et 2013, nous avons l'intention d'investir chaque année deux pour cent de notre PIB dans la croissance verte.

Afin que notre vision dans ce domaine soit durable, les partenariats mondiaux sont vitaux. Cela devient évident car tous les pays sont concernés par le changement climatique et les questions environnementales. Par conséquent, la coopération mondiale est indispensable.

C'est pourquoi la Corée a créé l'Institut mondial de la croissance verte en juin dernier. Cet organisme sera chargé de trouver des politiques novatrices et des solutions technologiques créatives, qu'il partagera avec le monde entier.

Mesdames, Messieurs,

Beaucoup s'accordent sur le fait que l'importance et l'influence de la région Asie et Pacifique s'accroissent de jour en jour. La Corée restera un partenaire proche et un véritable ami. Nous continuerons à travailler ensemble à la promotion de la coopération régionale, de la prospérité commune et de l'amitié.

J'espère que la présente Conférence régionale facilitera cette amitié et ce partenariat. Nous avons beaucoup à faire.

Vous êtes venus en Corée à la meilleure période. Profitez de la merveilleuse nature et de la chaleureuse hospitalité du peuple coréen. Une fois encore, je vous adresse mes félicitations et vous souhaite bonne chance.

Merci.

ANNEXE E

DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

*Son Excellence, Monsieur Lee Myung-bak, Président de la République de Corée,
Son Excellence, Monsieur Jeongbok Yoo, Ministre de l'alimentation, de l'agriculture, des forêts et de la pêche,
Monsieur le Président indépendant du Conseil de la FAO,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences, Mesdames et Messieurs,*

Introduction

C'est pour moi un honneur et un grand plaisir que d'être parmi vous à l'occasion de la trentième Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique, qui se tient dans cette ville historique de Gyeongju, jadis capitale de l'antique Royaume de Silla. Permettez-moi tout d'abord d'exprimer, au nom de l'Organisation, de son personnel et en votre nom à tous, notre profonde gratitude au Président de la République, Son Excellence Monsieur Lee Myung-bak, à son Gouvernement et au peuple coréen pour leur hospitalité et leur chaleureux accueil.

Cette Conférence régionale est la deuxième organisée dans ce pays, qui se distingue par son succès spectaculaire sur le plan du développement économique, social et humain. Depuis la tenue de la dernière Conférence régionale en République de Corée en 1966, le revenu par habitant n'a cessé d'augmenter et le pays a atteint le stade de développement humain le plus élevé de la région Asie et Pacifique. C'est maintenant l'un des quatre pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) que compte cette région. Il faut féliciter sa population et ses dirigeants pour ces réalisations.

État de l'insécurité alimentaire dans le monde et dans la région

*Monsieur le Président,
Excellences, Mesdames et Messieurs,*

En 1996, lors du Sommet mondial de l'alimentation, les Chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim à l'horizon 2015. Cette décision a été réaffirmée par d'autres conférences internationales, notamment le Sommet du Millénaire en 2000 et le Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après, en 2002. Plus récemment, il a été décidé, lors du Sommet mondial des Chefs d'État et de gouvernement sur la sécurité alimentaire tenu en novembre 2009, à Rome, d'éliminer complètement la faim dans le monde.

Les données les plus récentes de la FAO sur la faim montrent que la situation demeure très inquiétante. Malgré une baisse attendue, le nombre de personnes qui ont faim dans le monde, estimé à 925 millions en 2010, reste à un niveau inacceptable. Cette baisse est due en grande partie à une conjoncture économique plus favorable, en particulier dans les pays en développement, et à un fléchissement des prix des denrées alimentaires depuis mi-2008. Ce chiffre reste supérieur au niveau d'avant les crises alimentaire et économique de 2008 ainsi qu'à celui de la période de référence du Sommet mondial de l'alimentation.

S'agissant de la région Asie-Pacifique, l'un de ses plus grands succès dans le contexte des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a été la réduction de la pauvreté. Entre 1990 et 2005, le nombre de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar E.U. par jour est tombé de 1,5 milliard à 954 millions, soit une baisse de 36,4 pour cent. La faim, en revanche, a été réduite de façon moins marquée. Le nombre de personnes sous-alimentées dans la région est passé de 588 millions en

1990-92 à 555 millions 2005-07, soit une réduction de 5,6 pour cent. Selon les nouvelles estimations de la FAO, le niveau de la faim dans la région se situerait en 2010 à 578 millions, ce qui représente malgré tout une baisse de 12 pour cent par rapport à 2009.

En regardant les chiffres de plus près, on constate que les déséquilibres entre les sous-régions s'aggravent. Les progrès notables réalisés dans certains pays sont balayés par la stagnation dans d'autres. L'Asie du Sud, en particulier, mérite une plus grande attention, car si l'on parvenait à y faire reculer la faim, l'indicateur régional s'améliorerait sensiblement.

Production agricole dans la région

D'après les chiffres les plus récents de la FAO, la production de céréales en Asie en 2010/11 est évaluée à 999 millions de tonnes, soit une hausse de 13 millions de tonnes ou de 1,2 pour cent par rapport à l'année précédente, contre des besoins évalués à 1 milliard 74 millions de tonnes. Les importations céréalières se chiffrent à 127 millions de tonnes en 2010/11, contre des exportations estimées à 42 millions de tonnes. Cela devrait entraîner un déficit commercial céréalière de 85 millions de tonnes.

En 2010, la production totale de viande et de produits carnés en Asie est estimée à 120 millions de tonnes, soit une augmentation de 2,5 pour cent par rapport à 2009, contre des besoins évalués à 128 millions de tonnes. La production laitière dans la région devrait croître de 4,4 pour cent pour atteindre environ 263 millions de tonnes en 2010.

La région Asie-Pacifique demeure le premier producteur mondial de poisson, avec 95 millions de tonnes en 2008, soit 67 pour cent du total mondial. Alors qu'elle assure 66 pour cent de la production de la pêche de capture mondiale, la région domine l'industrie de l'aquaculture avec une part dans la production mondiale d'environ 90 pour cent. Huit pays de la région comptent parmi les dix plus grands producteurs du monde. Ce secteur accorde une attention de plus en plus grande à la qualité et, compte tenu des normes applicables en matière de sécurité sanitaire des aliments et des préoccupations croissantes liées à la qualité et à l'environnement, le secteur public comme le secteur privé s'efforcent d'améliorer la sécurité sanitaire et la qualité des produits de l'aquaculture tout en réduisant l'impact de l'activité sur l'environnement.

Actuellement, la région Asie-Pacifique compte environ 740 millions d'hectares de forêts, soit 18 pour cent du couvert forestier mondial. Grâce à des programmes de boisement ambitieux dans certains pays, la couverture forestière nette de la région s'est accrue de 14 millions d'hectares au cours des dix dernières années, ce qui constitue un renversement d'une longue tendance à la perte de couvert forestier. Cependant, dans la plupart des pays les taux de déboisement et de dégradation des forêts demeurent très préoccupants.

Principaux défis et priorités pour le futur

Aujourd'hui, 925 millions de personnes continuent d'être victimes de la faim dans le monde. De plus, 29 pays connaissent des pénuries alimentaires graves nécessitant une assistance d'urgence.

Afin de réaliser l'objectif de l'élimination totale de la faim dans le monde, il faut une forte volonté politique et des moyens financiers à la hauteur des défis.

La population mondiale, en 2050, dépassera les neuf milliards d'habitants. Cette croissance démographique se produira surtout dans les pays en développement où vivent la quasi-totalité des personnes affamées. Il faudra augmenter la production vivrière de 70 pour cent dans le monde et la doubler dans les pays en développement.

De plus, il y a la concurrence de la production des biocarburants, qui a plus que triplé entre 2000 et 2008. Chaque année, plus de 100 millions de tonnes de céréales sont détournées de la consommation alimentaire. Et il y a aussi l'impact du changement climatique sur la production.

Il faudra augmenter la production et la productivité agricoles dans les pays en développement et renforcer la résilience de leurs systèmes de production grâce à des investissements dans les infrastructures rurales, la maîtrise de l'eau, les routes rurales, les moyens de stockage, les abattoirs..., mais aussi grâce à l'utilisation de facteurs modernes de production.

L'aide publique au développement en faveur de l'agriculture doit atteindre 44 milliards de dollars E.U par an pour investir dans les infrastructures, les technologies et les intrants modernes. Mais les pays en développement eux-mêmes doivent consacrer une plus grande partie de leur budget à l'agriculture. Il faut que la part de ce secteur dans les dépenses publiques des pays à faible revenu et à déficit vivrier soit portée à 10 pour cent au moins.

L'augmentation de la volatilité des prix des produits agricoles au cours des cinq dernières années exige une attention particulière. Elle menace non seulement la sécurité alimentaire mais également la stabilité politique et sociale. Les incertitudes des marchés ont des effets directs sur les décisions et sur les flux d'investissement. Il est extrêmement important de prévoir des mécanismes concrets pour faire face aux flambées soudaines des prix et aux dysfonctionnements des marchés agricoles.

La FAO réfléchit à la manière dont la communauté internationale peut faire face au phénomène d'accroissement de la volatilité des prix agricoles. Quatre pistes de réflexion sont privilégiées: le renforcement de la réglementation des marchés, la mise en place de politiques de stockage, des règles du commerce international mieux adaptées à cette évolution et la création de financements exceptionnels des importations des pays les plus vulnérables. La FAO a organisé le vendredi 24 septembre à Rome une réunion conjointe extraordinaire du Groupe intergouvernemental sur les céréales et du Groupe intergouvernemental sur le riz pour discuter des questions importantes liées à la récente flambée des cours des céréales, notamment du blé.

La question de la volatilité des prix et de l'instabilité des marchés agricoles sera aussi discutée lors de la prochaine session du Comité de la sécurité alimentaire qui aura lieu au Siège de l'Organisation, du 11 au 16 octobre prochain. Je voudrais saisir cette occasion pour insister sur le fait qu'il importe que vos pays soient représentés au plus haut niveau possible. Cela permettra non seulement d'enrichir les débats mais aussi d'assurer la légitimité des décisions prises.

La FAO espère que la communauté internationale, éventuellement sous la direction du Groupe des Vingt (G-20), pourra adopter dans les meilleurs délais des politiques appropriées et des mesures concrètes pour affronter cette hausse de la volatilité.

Ordre du jour de la Conférence régionale

*Monsieur le Président,
Excellences, Mesdames et Messieurs,*

Au cours de cette trentième Conférence régionale, les activités de la FAO dans la région vous seront présentées et vous aurez l'occasion de débattre des priorités et de la mise en œuvre du Plan d'action immédiate (PAI) pour le renouveau de la FAO, de la mise en place du réseau de bureaux décentralisés et de la réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

Une table ronde ministérielle sera organisée sur la suite donnée dans la région à l'Initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire mondiale et au Sommet mondial sur la sécurité alimentaire, l'objectif étant d'obtenir que les déclarations se traduisent par des actes.

La réforme de la FAO

La FAO est l'organisme des Nations Unies qui connaît actuellement le plus profond processus de réforme. Elle procède à une refonte de ses modalités de travail et de la manière dont elle s'acquitte de sa mission et dispense ses services aux pays membres.

La mise en œuvre du Plan d'action immédiate a été un objectif principal à la fois pour les États Membres et pour le Secrétariat depuis l'adoption du Plan par la Conférence lors de sa session extraordinaire en novembre 2008. Les principaux volets en sont les suivants:

- l'adoption d'un cadre de planification et d'une nouvelle culture axée sur les résultats;
- la décentralisation et une plus grande délégation de pouvoirs;
- la rationalisation du fonctionnement de l'Organisation;
- l'amélioration de la gestion des ressources humaines;
- une gouvernance plus efficace.

Depuis janvier dernier, les bureaux régionaux ont assumé la responsabilité de la supervision du budget et du programme pour les fonctionnaires techniques dans la région. Ils devraient prendre progressivement la direction des travaux techniques des bureaux dans les pays. De plus, le personnel des bureaux régionaux a reçu une formation de manière à pouvoir assumer la responsabilité des activités menées au titre du Programme de coopération technique.

Pour favoriser l'alignement de notre structure administrative dans le cadre d'objectifs axés sur les résultats, une restructuration complète du siège a débuté en 2009, qui doit s'achever en 2012. L'un des éléments clés de cette opération est la suppression de 40 postes de direction, afin d'alléger la structure et la hiérarchie de l'Organisation.

Le Président indépendant du Conseil expliquera plus en détail la nature des activités en cours à ce titre, notamment celles qui sont menées par les Représentants des États Membres.

La réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)

En novembre dernier, à sa trente-sixième session, la Conférence de la FAO a approuvé une autre réforme importante, celle du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA). La réforme du CSA a pour but d'améliorer la gouvernance de la sécurité alimentaire mondiale en s'appuyant sur les structures et programmes déjà en place et en créant des partenariats efficaces. Ce CSA rénové présente notamment les caractéristiques suivantes:

- c'est une tribune mondiale où le débat favorise la convergence de vues sur les causes et les conséquences de l'insécurité alimentaire ainsi que sur les modalités d'action dans ce domaine;
- il constitue un mécanisme de coordination, à l'échelle mondiale, des efforts visant à éliminer la faim, avec pour mission de veiller à la cohérence et à l'efficacité à long terme des mesures mises en œuvre;
- il repose sur une base scientifique solide: il comprend un Groupe d'experts de haut niveau, qui va permettre la prise de décisions appropriées en fournissant des études et des analyses objectives et impartiales;
- il est ouvert sur l'ensemble des partenaires concernés: gouvernements, institutions régionales et mondiales, partenaires économiques et financiers, organisations professionnelles agricoles, secteur privé, organisations non gouvernementales, fondations et société civile, qui y seront tous bien représentés.

Mais, pour que le CSA soit un processus intergouvernemental de haut niveau pour la prise de décisions et donc doté d'une légitimité politique, il faut que les gouvernements soient représentés à un haut niveau, ministériel si possible, à ses réunions. À cet égard, il convient de souligner que, si les ministères et départements techniques compétents doivent participer à l'examen de questions économiques et financières importantes, la présence des ministères chargés de la coopération et du développement est également nécessaire.

Au niveau national, il est indispensable de mettre en place – sous l'autorité des gouvernements – des partenariats s'appuyant sur les groupes thématiques et sur les alliances nationales pour la sécurité alimentaire, ou de renforcer ceux qui existent. Ces deux mécanismes doivent fournir un appui aux autorités nationales qui ont la responsabilité d'assurer une répartition et une utilisation judicieuse des ressources budgétaires, de l'aide publique au développement et des investissements privés nationaux et étrangers directs.

Ainsi le nouveau Comité de la sécurité alimentaire mondiale et son Groupe d'experts de haut niveau, avec les mécanismes compétents à l'échelle nationale, seront-ils la clef de voûte du Partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition.

Conclusion

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences, Mesdames et Messieurs,*

Cinq ans seulement nous séparent de 2015, date à laquelle les dirigeants de la planète doivent avoir réduit de moitié la faim et la pauvreté extrême, ainsi qu'ils en ont fait la promesse. Pourtant, si les tendances passées se maintiennent, cet objectif risque de ne pas être atteint car les actions et les moyens engagés ne sont pas à la hauteur des objectifs fixés. Néanmoins, je suis convaincu que, si nous agissons ensemble, nous pourrons éliminer la faim de notre planète. Mais pour cela nous devons passer des paroles aux actes, et nous devons surtout le faire vite.

Au cours des 15 dernières années, plusieurs pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ont réussi à réduire sensiblement le nombre des personnes sous-alimentées sur leur territoire. Cela signifie que nous savons ce qu'il faut faire pour vaincre la faim. Pour atteindre nos objectifs, il faudra procéder à des réformes politiques et institutionnelles, renforcer les moyens existants et réorienter les investissements.

Dans un monde devenu de plus en plus interdépendant, la promotion de la coopération régionale devient cruciale pour s'attaquer aux problèmes de nature transfrontière qui ont des répercussions sur la sécurité alimentaire, renforcer les échanges et les investissements intrarégionaux et parvenir à une convergence sur la nature des politiques à mettre en place afin d'assurer un développement agricole durable. Je suis encouragé par le fait que dans cette région, outre les organisations de coopération régionales telles que l'ASEAN, le Forum des îles du Pacifique et l'Association sud-asiatique pour la coopération régionale (ASACR), diverses autres initiatives sous-régionales aient vu le jour. La FAO souhaite renforcer davantage encore l'excellente collaboration qu'elle entretient avec les organisations régionales et sous-régionales en vue de réaliser nos objectifs communs. Je souhaite sincèrement que nous puissions continuer sur les mêmes bases pour gagner ensemble notre combat contre la faim dans le monde, car nous ne pouvons nous permettre de le perdre.

Je vous remercie de votre aimable attention et souhaite plein succès à vos travaux.

ANNEXE F

NOTES SUR LA TABLE RONDE TENUE SUR LE THÈME « DES PAROLES AUX ACTES: SUITE DONNÉE DANS LA RÉGION À L'INITIATIVE DE L'AQUILA SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET AU SOMMET MONDIAL SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE »

Les principales conclusions de la table ronde et plusieurs des recommandations auxquelles il serait possible de donner suite sont les suivantes:

- a) **Nous devons inverser la tendance au déclin du financement intérieur et international** consacré à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et au développement rural dans les pays en développement en profitant de l'élan donné par l'Initiative de L'Aquila, afin de concrétiser progressivement le droit à une nourriture suffisante, dans le cadre de la sécurité alimentaire nationale;
- b) **il faut en faire davantage pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement.** Une augmentation de l'aide au développement est essentielle mais la démocratie, la croissance économique, le progrès social et la protection de l'environnement sont aussi de grands moteurs du développement. Supprimer les inégalités de revenus et les inégalités des chances à l'intérieur des pays et entre les pays est essentiel au progrès mondial, de même que l'égalité des sexes, le respect des droits de l'homme et la viabilité environnementale. Il faut que les politiques que nous menons apportent une réponse à ces questions de façon plus systématique et plus cohérente;
- c) **il faut que les pays aient la maîtrise de l'action menée.** La planification du développement doit être fondée dans toute la mesure du possible sur les plans, stratégies et projets nationaux et régionaux qui existent déjà et sur les enseignements qui en auront été tirés, sachant qu'elle doit aborder toutes les questions et mettre les petits exploitants au centre de l'action;
- d) **des mesures doivent être prises d'urgence pour assurer une meilleure coordination et une plus grande cohérence dans l'action** de toutes les parties prenantes du système alimentaire mondial, conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et au Programme d'action d'Accra. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ses partenaires ont un rôle important à jouer à cet égard par l'appui qu'ils pourraient apporter à un renforcement des activités de planification des pays, à une amélioration de la programmation technique des ressources et à un alignement et une harmonisation de l'aide.
- e) **il faut instituer des partenariats plus efficaces et plus larges** entre les donateurs, le secteur privé et les organisations de la société civile afin que tous nos efforts contribuent davantage à réduire la pauvreté;
- f) **les petits agriculteurs** sont le moteur de la croissance dans les pays en développement, où les agriculteurs pauvres produisent la plus grande partie des aliments destinés à la consommation. Il faut qu'ils participent réellement au dialogue sur le développement et il faut faire en sorte qu'ils puissent effectivement accéder aux sources de financement et de technologies et aux marchés et en même temps veiller à limiter les risques grâce à un accroissement de la productivité et à une diversification de la production;
- g) **le changement climatique** fait peser de graves menaces supplémentaires sur la sécurité alimentaire et sur le secteur agricole. Ces menaces sont particulièrement grandes pour les petits exploitants dans les pays en développement et pour les populations au départ vulnérables;

ANNEXE G

**NOTE SUR LA MANIFESTATION PARALLÈLE À L'INTENTION DE TOUTES LES
PARTIES PRENANTES TENUE SUR LE THÈME « AMÉLIORER
LA GOUVERNANCE NATIONALE ET RÉGIONALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ
ALIMENTAIRE ET DE NUTRITION: TIRER PARTI DE LA RÉFORME DU CSA »**

1. Ces dernières années, la sécurité alimentaire mondiale et sa gouvernance ont connu un regain d'attention politique. Les décideurs se sont ainsi engagés à accroître les ressources consacrées à l'agriculture et à la sécurité alimentaire en temps de crise mais aussi, et surtout, à s'attaquer aux facteurs structurels qui contribuent à la faim, à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition sur le long terme.
2. Lors des sommets du G8 qui se sont tenus au Japon en 2008 et à L'Aquila en 2009, les participants ont appelé à une meilleure coordination et à l'élaboration d'un nouveau concept de gouvernance de la sécurité alimentaire mondiale qui permettrait de s'appuyer sur les institutions existantes tout en les réformant. Le Sommet mondial sur la sécurité alimentaire (Rome, novembre 2009) a également été l'occasion de souligner la nécessité de repenser le système.
3. Courant 2009, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a fait l'objet d'une réforme visant à le rendre plus efficace grâce à l'élargissement à de nouvelles parties prenantes et à l'accroissement de sa capacité de promouvoir des politiques qui réduisent l'insécurité alimentaire. Le CSA réformé a vocation à devenir la plateforme internationale et intergouvernementale la plus inclusive afin de permettre à l'ensemble des parties prenantes de travailler de concert à la sécurité alimentaire et de la nutrition pour tous.
4. La manifestation parallèle, qui reflétait la structure et la vision du CSA réformé, a réuni des représentants de gouvernements, d'organes régionaux, d'institutions du secteur privé, d'organismes de recherche et d'universités ainsi que d'organisations de la société civile de la région Asie et Pacifique. La présentation effectuée par le groupe d'étude, suivie des contributions des participants, a donné l'occasion à toutes les parties prenantes de partager leurs meilleures pratiques et les enseignements qu'elles ont tirés en matière de promotion de la participation multilatérale aux institutions et aux mécanismes pour la sécurité alimentaire et la nutrition aux niveaux national et régional.
5. La réflexion a porté essentiellement sur la reconnaissance de la nature multisectorielle et multilatérale des questions relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Les débats ont permis de mettre en évidence la nécessité de partager un cadre commun aux niveaux national, régional et mondial afin de veiller à ce que la planification, la budgétisation et la mise en œuvre soient coordonnées et harmonisées. On a également souligné qu'il importait de promouvoir le renforcement des capacités, le suivi et l'évaluation pour juger des progrès réalisés en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.
6. Outre qu'on s'y est intéressé aux meilleures pratiques nationales, la manifestation parallèle était axée sur l'intérêt que présentent les organes et initiatives régionaux existants dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, comme par exemple le Cadre de sécurité alimentaire régionale pour l'Asie et le Pacifique, qui réunit la FAO, la Banque asiatique de développement (BAsD) et le Fonds international de développement agricole (FIDA), le groupe de travail thématique régional sur la pauvreté et la faim, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) et le Forum des Îles du Pacifique.
7. Voici quelques-uns des enseignements à tirer concernant la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition au niveau régional: i) l'engagement des gouvernements est un préalable

indispensable à la réussite des efforts régionaux; ii) il faut répartir clairement les responsabilités entre chacune des parties prenantes tout en respectant le slogan « des partenaires nombreux, une seule équipe »; iii) il est indispensable d'intégrer partout la composante nutritionnelle de la sécurité alimentaire.

8. Les débats portant sur la suite à donner ont permis de mettre clairement en évidence la nécessité de consentir de plus gros efforts pour améliorer la coordination régionale fondée sur les principes de participation et de transparence. Les organes et initiatives régionaux existants ont été encouragés à intégrer d'autres organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales ou organisations de la société civile, ainsi que des institutions du secteur privé et des établissements de recherche, afin de favoriser des partenariats plus forts.

ANNEXE H

RÉSUMÉ DE LA MANIFESTATION PARALLÈLE INTITULÉE « DES INVESTISSEMENTS RESPONSABLES DANS L'AGRICULTURE »

Cette manifestation parallèle était présidée par M. Segfredo Serrano, Sous-Secrétaire aux politiques et à la planification au ministère de l'Agriculture de la République des Philippines.

La réunion a été ouverte par M. Hiroyuki Konuma, Sous-Directeur général de la FAO et Représentant régional pour l'Asie et le Pacifique. Celui-ci a souhaité la bienvenue aux participants, avant de présenter les objectifs de la manifestation. Il a indiqué que les investissements en provenance des secteurs public et privé destinés à accroître la productivité de l'agriculture artisanale avaient un fort impact sur la croissance et sur la réduction de la pauvreté. Il a toutefois attiré l'attention sur les éventuels risques associés aux investissements internationaux. C'est pour limiter ces risques que la FAO et ses partenaires ont pris l'initiative de définir les principes de base qui peuvent guider les États Membres en matière d'élaboration de politiques, de fixation de normes et d'établissement de réglementations destinées à encourager les investissements dans le secteur agricole. M. Konuma a invité les participants à faire part de leurs avis et à recommander des mesures à prendre.

Présentation sur les investissements directs dans l'agriculture et les activités connexes, et sur les Principes pour des investissements agricoles responsables qui respectent les droits, les moyens de subsistance et les ressources

par M. Masahiro Miyazako, Coordonnateur de projet à la FAO, et M. Pascal Liu, économiste spécialiste du commerce à la FAO

M. Miyazako a présenté le projet d'appui aux études sur les mesures à prendre pour accroître les investissements dans l'agriculture et stimuler la production alimentaire, qui est financé au moyen de d'une contribution extrabudgétaire du Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche. Depuis le lancement de ce projet, en octobre 2009, on a réalisé des études de cas sur 18 pays, effectué un travail analytique sur des questions comme la formation de capital, les droits de propriété et les ressources financières, et collecté des informations pour la création de bases de données. Ces activités devraient aboutir à deux résultats principaux: un document d'orientation politique, incluant des solutions et les meilleures pratiques dans ce domaine; des bases de données sur les fonds propres et le climat financier des éventuels pays bénéficiaires d'investissements étrangers.

M. Liu a expliqué que, pour aider les gouvernements à tirer parti au maximum des investissements internationaux tout en réduisant autant que possible les risques, la FAO, la CNUCED, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et la Banque mondiale avaient proposé des Principes pour des investissements agricoles responsables qui respectent les droits, les moyens de subsistance et les ressources. Ces sept principes sont fondés sur la transparence, la bonne gouvernance et la responsabilisation, la durabilité sociale, environnementale et économique, la participation des parties prenantes, ainsi que la reconnaissance des préoccupations relatives à la sécurité alimentaire et au développement rural au niveau national. Leur contenu s'appuie sur la recherche et les meilleures pratiques en matière juridique et politique. M. Liu a présenté les sept principes, en expliquant qu'ils étaient facultatifs et qu'ils pouvaient servir de cadre de référence aux réglementations nationales, aux accords internationaux relatifs aux investissements, ainsi qu'aux initiatives mondiales de responsabilité sociale des entreprises et aux contrats d'investissements. Il a ajouté que la FAO et ses organisations partenaires continueraient de consulter toutes les parties prenantes afin de parvenir à un consensus et de faire en sorte que les investisseurs, les gouvernements, les donateurs et les organismes internationaux concrétisent ces principes. Ceux-ci, qui découlent des résultats de ces consultations pourraient être utilisés, s'ils emportent l'adhésion

générale, pour élaborer un instrument international non contraignant comme par exemple des directives ou un code de conduite.

À la suite des exposés, les participants et les experts ont engagé une **discussion en plénière**. Le Président a demandé aux participants de donner leur avis sur les principes pour des investissements responsables dans l'agriculture. Afin d'amorcer le débat, il a énoncé les questions qui suivent. Les principes sont-ils adaptés à la région Asie et Pacifique? Comment les opérationnaliser? Quel type d'instruments internationaux d'application facultative pourraient être nécessaires? Les débats sont résumés ci-après.

Résumé du Président

Les investissements agricoles sont un facteur très important pour l'amélioration de la productivité et l'accroissement des disponibilités alimentaires. Ils contribuent ainsi à la sécurité alimentaire. Les projets d'investissement peuvent participer à la réduction de la pauvreté et à la création de revenus dans les zones rurales.

Cependant, l'investissement direct à l'étranger n'est pas un « remède miracle » et les avantages qui peuvent en découler ne sont pas automatiques. Dans certains cas, en particulier lorsque l'on assiste à des achats de terres à grande échelle et qu'il n'existe pas de cadre institutionnel adapté, on a constaté que les investissements avaient des effets négatifs. Des politiques, réglementations et institutions nationales adaptées et une bonne gouvernance sont essentielles pour profiter au maximum des investissements agricoles et réduire le plus possible les risques. Par conséquent, il est nécessaire de consentir des efforts pour renforcer les capacités des pays receveurs aux niveaux national et local.

Les principes pour des investissements agricoles responsables bénéficient de l'appui général. Le type et l'ampleur des investissements doivent cependant être précisés, et les principes doivent être affinés pour aboutir à des directives détaillées, avant de pouvoir être examinés pour adoption. En particulier, les responsabilités des parties prenantes autres que les gouvernements et les investisseurs doivent être clairement définies. Les principes doivent permettre de créer une situation favorable pour le gouvernement hôte, la communauté locale et pour l'investisseur. Ils doivent profiter aux petits exploitants.

Pour ce qui est du processus de consultation, il est demandé à la FAO de continuer à entretenir un dialogue ouvert sur les principes, en y faisant participer tous les États Membres, les organisations de la société civile et les parties prenantes concernées.

Le Président a remercié les participants pour leurs contributions à la discussion. Les avis formulés seraient pris en compte pour affiner les principes. Les nouvelles contributions sont les bienvenues et peuvent être adressées à la FAO. Le processus de consultation va se poursuivre. En particulier, une table ronde portant sur l'investissement dans l'agriculture devait avoir lieu pendant la prochaine session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, à Rome, le 13 octobre 2010. Le projet de principes et les directives volontaires sur une gouvernance responsable des modes de gestion foncière des terres et d'autres ressources naturelles devaient être présentés aux représentants des gouvernements.

ANNEXE I

DISCOURS DE CLÔTURE: LUTTER CONTRE LA FAIM, CONCRÉTISER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET MENER UNE NOUVELLE RÉVOLUTION VERTE DANS LA RÉGION ASIE ET PACIFIQUE¹¹

S. E. YOO JEONG-BOK, MINISTRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE, DE LA FORESTERIE ET DE LA PÊCHE

À LA SESSION PLÉNIÈRE DE
LA TRENTIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

GYEONGJU, 1^{ER} OCTOBRE 2010

*Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames, Messieurs,*

En tant que président, je crois que la trentième Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique a été très constructive. Nous avons eu une occasion précieuse d'engager des discussions en profondeur et de partager diverses connaissances et savoir-faire. Nos débats ont porté sur des questions clés comme la sécurité alimentaire, le changement climatique, l'agriculture durable et la réforme de la FAO. Je remercie sincèrement tous les participants pour leurs contributions.

Comme vous le savez peut-être déjà, c'était la deuxième Conférence régionale de la FAO que la Corée accueillait. La première avait eu lieu à Séoul, en 1966. Quarante-quatre ans se sont écoulés, et ce laps de temps a été extrêmement significatif pour la Corée.

Pendant cette période, ce pays autrefois accablé par la pauvreté, dont la subsistance quotidienne dépendait de l'aide internationale, est devenu une nation qui apporte son aide à d'autres. Il a également résolu ses problèmes de pénurie alimentaire grâce au lancement d'une révolution verte englobant l'amélioration variétale et de remarquables progrès en matière de technologie agricole.

En moins d'un demi-siècle, la Corée a réussi à la fois à concrétiser la sécurité alimentaire et à éliminer la faim. L'organisation de la trentième Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique dans ce pays revêt une importance particulière, surtout compte tenu du fait que la faim et l'insécurité alimentaire sont de plus en plus sources d'inquiétude.

Parmi les questions débattues au cours des cinq derniers jours, lors de cette réunion très constructive, j'aimerais exprimer mon avis sur celles qui sont considérées comme importantes pour renforcer la sécurité alimentaire et résoudre le problème de la faim dans le monde.

La faim est l'une des questions les plus urgentes auxquelles l'humanité est confrontée. Elle doit être traitée en priorité. Selon la FAO, le nombre de personnes souffrant de la faim chronique avait dépassé le milliard en 2009. Autrement dit, un sixième de la population mondiale souffre de la faim. Par

¹¹ Le discours de S. E. Yoo Jeong-Bok, ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture, de la Foresterie et de la Pêche de la République de Corée, qui présidait la trentième Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique, est intervenu à l'issue de la session de clôture, après adoption du rapport officiel de la Conférence.

ailleurs, 15 millions d'enfants meurent de faim chaque année, et plus de 3 milliards de personnes disposent de moins de 2 dollars par jour pour vivre. En outre, les chiffres actuels suggèrent que l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire de moitié la proportion de personnes souffrant de la faim d'ici à 2015 sera assez difficile à atteindre.

En juin 2010, l'OCDE et la FAO ont indiqué que la hausse des cours internationaux des denrées dans les 10 années à venir renforcerait la pression sur la sécurité alimentaire des pays qui dépendent fortement des importations dans ce domaine. À l'heure actuelle, la sécurité alimentaire est déjà menacée. Les inondations, les sécheresses, les vagues de chaleur et les régimes climatiques inhabituels réduisent la production de denrées, accroissent les prix énergétiques et déstabilisent l'offre et la demande de produits alimentaires à l'échelle mondiale. Par conséquent, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour lutter contre les facteurs qui compromettent la sécurité alimentaire.

Depuis sa fondation en 1945, la FAO a servi de pilier à de nombreuses initiatives visant à créer un monde libéré de la faim. Cependant, le combat est loin d'être terminé. Avec tout le respect qui lui est dû, je demande à la FAO d'intensifier ses efforts pour éradiquer la faim dans le monde entier. L'Organisation doit examiner minutieusement les solutions débattues lors du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire et d'autres conférences, et vérifier la mise en œuvre des engagements pris par chaque pays. Par ailleurs, les effets de ces mesures doivent être évalués afin de gommer les défauts et de compenser les insuffisances.

Comme l'ont souligné l'an dernier la Déclaration commune de L'Aquila sur la sécurité alimentaire mondiale et la Déclaration du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire, les pays qui sont touchés par la faim et les pénuries alimentaires doivent prendre la tête de la lutte. Ils doivent, en priorité, tenter d'élaborer des modèles adaptés à leurs cultures et à leurs conditions agricoles particulières. Ils doivent concentrer leurs efforts sur la création d'une fondation pour l'autonomie.

Lorsque la Corée avait besoin de l'aide internationale, elle a conçu son propre modèle de développement appelé Saemaul-Undong. Il s'agissait au départ d'une stratégie de modernisation des zones rurales, qui est rapidement devenue un modèle de développement très efficace et a propulsé le développement rural de la Corée. La diligence, l'autoassistance et la coopération, les trois principes du nouveau mouvement communautaire, se sont cependant diffusés au-delà des campagnes comme un feu de prairie. Ils se sont répandus dans toute la nation et sont devenus un vecteur de la réforme sociale et de la prise de conscience du public. Jusqu'à présent, ce mouvement sert de moteur au développement national.

Ces dernières années, des investissements dans la recherche et développement agricole et l'aide internationale destinée aux secteurs agricoles ont diminué. Par conséquent, les gains de productivité des principales cultures, comme le riz et le blé, ne peuvent suivre le rythme de la croissance démographique. Cela fait peser une importante menace sur la sécurité alimentaire. Chaque pays doit reconnaître l'importance de l'agriculture et redoubler d'efforts en matière de recherche et développement, construire des infrastructures et améliorer les variétés. La communauté internationale peut également aider à accroître la part des fonds destinés à l'alimentation et à l'agriculture dans l'aide publique au développement.

À l'heure actuelle, l'agriculture dépasse la simple production de denrées alimentaires. Il s'agit d'une industrie qui produit des ressources vivantes à forte valeur ajoutée, comme des plantes, des animaux, des insectes et des microorganismes. L'agriculture est en train de se départir de son image traditionnelle de secteur primaire à forte intensité de main-d'œuvre et dépendant de l'environnement. Désormais, elle est en passe de devenir un secteur spécialisé à forte valeur ajoutée. Elle est pressentie comme un nouvel « océan bleu ». La région Asie et Pacifique est particulièrement riche en ressources vivantes, notamment phytogénétiques et zoogénétiques. En préservant soigneusement et en

mettant en valeur ces ressources, la région pourrait devenir le berceau d'une « nouvelle révolution verte » qui servirait de moteur à la prospérité de l'humanité.

*Excellences,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames, Messieurs,*

En repensant aux derniers débats, je me rends compte que nous avons tiré beaucoup de conclusions importantes lors de cette conférence.

Premièrement, il faut beaucoup de temps pour atteindre les objectifs fixés au Sommet mondial sur la sécurité alimentaire, et la situation a empiré en raison des récentes crises alimentaire et financière. Il est donc temps que nous redoublions d'efforts afin d'atteindre plus vite nos objectifs.

Deuxièmement, les États Membres doivent accroître radicalement leurs investissements dans le secteur agricole, procéder aux ajustements de politique appropriés et opérer des changements structurels pour lutter contre les différentes menaces pesant sur la sécurité alimentaire.

Troisièmement, l'appui international et la coopération régionale sont nécessaires de toute urgence pour faire face à l'instabilité de l'offre alimentaire et s'adapter aux effets du changement climatique sur l'agriculture, tout en les atténuant.

Quatrièmement, la FAO doit poursuivre sa réforme afin de pouvoir répondre de manière plus efficace et effective aux demandes des États Membres.

Les conclusions et recommandations de cette Conférence régionale présenteront une orientation permettant d'atteindre le but défini par le premier objectif du Millénaire pour le développement et le Sommet mondial de l'alimentation. Ce simple fait suffit à faire de cette réunion une réussite.

La conférence nous a également aidés à progresser quant à la mission et à la vision pour l'agriculture durable et le développement rural. Nous avons aussi renforcé notre esprit de coopération régionale et échangé de nombreuses idées sur la manière de réformer la FAO et de renforcer sa capacité en Asie et dans le Pacifique.

Je suis certain que les recommandations présentées à cette Conférence régionale seront communiquées au Conseil et à la Conférence, et mis en œuvre sous la forme de divers projets aux niveaux national et régional.

*Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames, Messieurs,*

Je vous suis reconnaissant d'avoir fait de cette Conférence régionale un succès. Je souhaite manifester ma gratitude aux délégués pour leurs contributions aux conclusions ainsi que pour leur souplesse, qui a permis de parvenir à un accord.

J'aimerais également remercier les chefs de délégation d'avoir eu l'amabilité de jouer le rôle de vice-présidents, en particulier S. H. Ibrahim Didi, ministre de la Pêche et de l'Agriculture des Maldives, qui m'a remplacé lorsque je devais m'absenter.

Je remercie sincèrement le Rapporteur, S. E. Jocketani Cokanasiga, ministre de l'Industrie de Fidji, et le Comité de rédaction. Merci beaucoup d'avoir rédigé un rapport aussi remarquable.

Et maintenant, je souhaite exprimer ma gratitude à la FAO. Merci beaucoup d'avoir préparé et appuyé cette conférence, qui a ainsi pu dépasser toutes les espérances. Je voudrais remercier tout particulièrement M. Jacques Diouf, le Directeur général, pour ses précieux conseils, ainsi que le personnel de la FAO pour sa contribution et son dévouement.

Au nom du gouvernement de la République de Corée, je témoigne ma profonde gratitude à vous qui avez fait le déplacement jusqu'à Gyeongju pour la conférence. Profitez du reste de votre séjour et bon retour chez vous.

Je déclare close la trentième Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique.

ANNEXE J

DÉCLARATION DES DÉLÉGUÉS DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AYANT PARTICIPÉ À LA RÉUNION EN MARGE DE LA TRENTIÈME CONSULTATION RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE (27-28 SEPTEMBRE 2010) – PRÉSENTATION À LA RÉUNION PLÉNIÈRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2010

Nous, soixante-dix (70) représentants d'organisations de petits exploitants, de pêcheurs artisanaux, de peuples autochtones, de femmes des zones rurales, d'éleveurs, de jeunes, de coopératives et d'organisations non gouvernementales de la société civile asiatique, exprimons fermement notre position et lançons des appels à la FAO et à ses États Membres.

NOTRE POSITION

Au cours des cinq dernières années, des crises multiples (financière, alimentaire et climatique) ont frappé le monde. Elles sont fondamentalement liées à la mondialisation néolibérale. Il s'agit d'une intensification des formes cycliques de la récession imputable au développement non durable, à l'agriculture à forte consommation de produits chimiques, à la surproduction et aux marchés spéculatifs mondiaux.

- La question du changement climatique relève de la justice écologique. Ce sont les communautés les plus marginalisées (en particulier, les femmes et les enfants) qui en ressentent le plus durement les effets, alors qu'elles en sont les moins responsables. Les pays développés partagent une responsabilité disproportionnée quant aux émissions passées de gaz à effet de serre imputables à leur modèle industriel non durable et à leur agriculture à forte consommation de produits chimiques. Nous rejetons le bricolage technologique comme les modifications génétiques des aliments et les modifications de l'environnement, l'agriculture industrielle intensive et les mécanismes fondés sur les marchés comme les mécanismes pour un développement propre et les crédits de carbone, qui permettent aux pays développés de continuer leurs activités habituelles aux dépens des pauvres.

- Les crises alimentaire et financière de 2007-2008 ont déclenché une nouvelle vague d'acquisitions étrangères de terres. Les investisseurs financiers tirent également parti de l'insécurité alimentaire pour spéculer sur le prix des propriétés foncières. Bien souvent, les États qui accueillent ces opérations sont pauvres et ont désespérément besoin d'investissements, disposent de faibles capacités ou font preuve d'un manque d'engagement à protéger leur population des risques économiques, sociaux et environnementaux qui accompagnent ces transactions. Par conséquent, les petits exploitants, les paysans, les pasteurs, les peuples autochtones, les pêcheurs et d'autres communautés marginalisées qui dépendent de ressources collectives sont déplacés, ce qui génère des conflits liés aux ressources et menace encore davantage la souveraineté alimentaire. Les directives volontaires ou les codes de conduite proposés par la FAO, la Banque mondiale et d'autres organisations intergouvernementales pour réglementer ces investissements fonciers ne sont aucunement contraignants et n'offrent même pas une protection minimale ou de réels moyens de réparer les graves violations des droits de l'homme qui découlent des opérations en question.

- La collusion entre des sociétés agroalimentaires transnationales, des gouvernements et des organisations internationales a conduit les petits producteurs dans une plus grande pauvreté et les a privés de leur droit inhérent aux semences, aux races et aux autres ressources productives. L'Organisation mondiale du commerce (OMC), par exemple, persiste à renforcer la mainmise des entreprises sur l'alimentation et l'agriculture, notamment par le biais de l'Accord sur l'agriculture et de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Les zones de libre-échange et l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales ne font que

compliquer davantage le problème. Le régime des droits de propriété intellectuelle expose même les petits producteurs de denrées alimentaires au risque d'être poursuivis et harcelés, tandis que les entreprises de semences tirent des profits excessifs des crises. Ces droits empiètent sur les domaines socioculturels et écologiques, menaçant ainsi la multifonctionnalité et la biodiversité de la production alimentaire. Dans la Constitution de certains pays, notamment le Népal, le Venezuela, la Bolivie et l'Équateur, la souveraineté alimentaire a été reconnue comme un cadre politique pour la gouvernance alimentaire et agricole.

- Outre les institutions existantes, de nouveaux mécanismes ont été mis en place à cet égard. Il est absolument indispensable que tous les acteurs concernés fassent preuve d'une cohérence politique. Les participants au Sommet mondial sur la sécurité alimentaire (Rome, novembre 2009) ont approuvé les réformes du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), qui ont amélioré le rôle de cette instance en vue d'une plus grande cohérence des politiques alimentaires mondiales. Par ailleurs, le mandat du CSA comprend la formulation d'un cadre stratégique mondial pour l'amélioration de la coordination entre un large éventail de parties prenantes. En outre, les représentants de petits producteurs de denrées alimentaires et d'organisations de la société civile prendront pleinement part aux activités du CSA, dont ils ne seront pas de simples observateurs.

Nous appelons les États Membres de la FAO à:

1. mettre en œuvre de véritables réformes foncières, agraires, pastorales et halieutiques menées par les populations;
2. restreindre les acquisitions étrangères de terres; enquêter sur les acquisitions massives de terres ainsi que sur les violations des droits de l'homme qui y sont associées, et mettre fin à ces pratiques; libérer les dirigeants paysans qui ont été arrêtés pour avoir défendu leurs terres contre les acquisitions massives;
3. protéger les terres agricoles, pastorales et forestières ainsi que les ressources collectives; ne pas autoriser les appropriations illicites et les prises de contrôle sans le consentement total, libre, préalable et éclairé de la communauté; garantir le caractère inaliénable des droits coutumiers des communautés autochtones et des minorités ethniques, et veiller à ce que ceux-ci ne soient pas supplantés par d'autres lois nationales;
4. autonomiser, aider et maintenir les exploitations familiales pratiquant une agriculture, une pêche, une foresterie et un pastoralisme communautaires, fondés sur la biodiversité, durables, biologiques et écologiques pour garantir la souveraineté alimentaire, comme le recommande l'Évaluation internationale des sciences et technologies agricoles pour le développement (IAASTD);
5. promouvoir la conservation et la mise au point de semences au niveau communautaire, en permettant aux femmes de retrouver leur rôle de conservatrices, et encourager les systèmes de commercialisation communautaires; interdire les droits de propriété intellectuelle sur les plantes, les animaux et les autres organismes vivants; ne pas autoriser les semences, les races, les aliments et les stocks de poissons génétiquement modifiés; éviter les partenariats entre des institutions publiques et internationales de recherche et développement et des sociétés privées qui donnent à ces dernières l'accès, la propriété et/ou le contrôle de biens ou ressources collectifs car ce type d'accords menace le bien-être public;
6. veiller à ce que toutes les mesures visant à faire face au changement climatique garantissent la justice climatique, sociale, environnementale ainsi que l'égalité entre les sexes, la responsabilité commune et différenciée, et la souveraineté alimentaire; réduire substantiellement, pour ce qui est des pays industrialisés, les émissions de gaz à effet de serre conformément aux engagements du Protocole de Kyoto, dans le cadre d'un accord juridiquement contraignant;

7. promouvoir et appuyer efficacement les initiatives relatives à la sécurité alimentaire des ménages; élaborer des programmes nationaux de sécurité alimentaire qui accordent la priorité à l'autosuffisance et encouragent l'emploi rural;
8. investir dans la création de banques alimentaires locales, nationales et régionales adaptées sur le plan culturel, en concertation et en collaboration avec les producteurs communautaires de denrées pour garantir la souveraineté alimentaire et la stabilité des prix;
9. respecter les principes de souveraineté alimentaire et nationale et y adhérer lors de la négociation et de la signature d'accords commerciaux internationaux, régionaux et bilatéraux; engager des processus de consultation participatifs auprès des parties prenantes concernées et veiller à leur transparence; mettre en place des filets de sécurité, des garanties et des mécanismes antidumping.

Nous appelons la FAO à:

1. mettre en œuvre les directives sur le droit à l'alimentation et les droits des agriculteurs, comme le stipule le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture; améliorer le Code de conduite pour une pêche responsable afin de le rendre plus pertinent du point de vue régional et plus spécifique aux produits concernés; mettre en œuvre les accords de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR);
2. tenir les instances du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), y compris l'Institut international de recherche sur le riz (IIRR), pour responsables du tort qu'elles ont causé aux petits producteurs de denrées alimentaires; faire en sorte que les travaux de recherche-développement dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture soient menés dans l'intérêt des agriculteurs et des populations, et que les principaux bénéficiaires en soient les petits exploitants;
3. engager des processus pour concilier les divers traités et conventions internationaux intéressant la gestion des ressources naturelles et l'agriculture, de manière à protéger les petits exploitants et les droits des communautés locales;
4. établir des directives pour réglementer la spéculation sur les produits alimentaires;
5. veiller à ce que les réglementations qui visent à protéger la souveraineté alimentaire des populations soient juridiquement contraignantes et non facultatives;
6. faciliter et garantir une participation accrue et plus significative des groupes de la société civile au CSA et à d'autres mécanismes de la FAO dont ils seront, à l'avenir, des participants à part entière et non de simples observateurs, et allouer des ressources à ces instances;
7. élaborer un cadre stratégique mondial, qui sera l'un des résultats des activités du CSA.
